# sceaux

## bulletin municipal d'information

**L'eau que nous buvons**
PAGE 11

**De la Maréchaussée à la Gendarmerie Nationale**
PAGE 15

**L'allocation de logement**
PAGE 18

**Le Cross de la Ville de Sceaux**
PAGE 28



*MARS-AVRIL 1976*

n° **71**

# SIREINE AUTOMOBILE

CONCESSIONNAIRE
**PEUGEOT**

PEUGEOT 604 SL V6

Exposition permanente de véhicules neufs et d'occasion
Service après-vente assuré

**12, avenue du Général-Leclerc (Nationale 20) - 92340 BOURG-LA-REINE**

**☎ 350.48.40**

**CODEC SERVICE** **Sté SERRON**

Supermarché alimentaire **155, rue Houdan — 92330 SCEAUX** **☎ 661.03.55**

*Livraisons à domicile — Parking privé — Ouvert le dimanche matin*

*PEINTURES*
*PAPIERS PEINTS*
*VENTE AU DÉTAIL*

**moquette/décors**
**tous revêtements de sols**
***Magasin d'exposition :***
**10, rue des Écoles — 92330 SCEAUX — ☎ 702.04.86**

*PARQUETS*
*VITRIFICATION*
*SOLS PLASTIQUES*
*MOQUETTES*

**Ets ORTIN**
*Anciennement GELIN*

TAPISSERIE - LITERIE - DÉCORATION
Moderne - Style

RÉFECTIONS SOMMIERS ET MATELAS DANS LA JOURNÉE

**15, avenue Georges-Clémenceau — 92330 SCEAUX** **☎ 661.17.67**

**PEINTURES - DECORATION - PAPIERS PEINTS - TISSUS - VITRERIE - RAVALEMENT**

**r. bourgoin**

**9** bis, **rue des Aulnes (Les Blagis)** ~ 92330 **SCEAUX** **☎ 702-59-17**

DEVIS GRATUITS

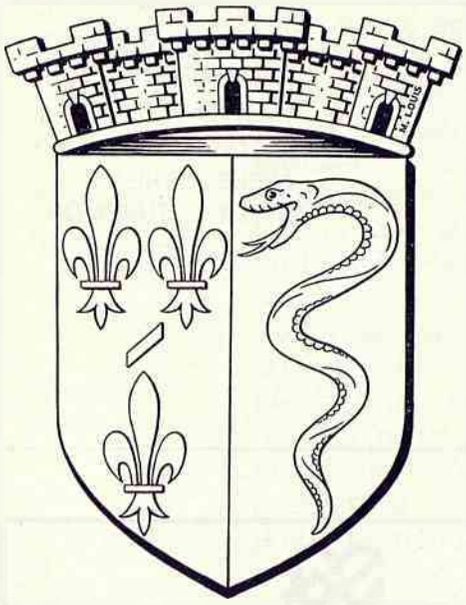


# SCEAUX

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

17e année - N° 71

Mars - Avril 1976

**Rédaction**

Mairie de Sceaux, 92330 SCEAUX
Tél. 661-29-50

**Comité de rédaction**

Hervé AUDIC, Roger JECHOUX, Pierre MONCEAUX, Jean-Louis OHEIX, Monique PHILIPPART, Henri WATREMEZ.

**Administration**
**Publicité**
**Petites annonces**

**SEBMIS**

Société d'Edition du Bulletin Municipal d'Information de Sceaux
*Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901*
122, rue Houdan, 92330 SCEAUX
Tél. : 661-29-50 - Poste 360

Imprimerie « *La Cootypographie* »
**6 bis, rue Denis-Papin**
92600 ASNIERES


# SOMMAIRE


EDITORIAL : 5 mai, Journée de l'Europe ..... 3

AU CONSEIL MUNICIPAL ..... 7

INFORMATIONS MINIBUS : Desserte de l'Hôpital Antoine-Béclère ..... 7

LE BUDGET PRIMITIF 1976 DE LA VILLE DE SCEAUX ..... 8

L'EAU QUE NOUS BUVONS ..... 11

DE LA MARECHAUSSEE... A LA GENDARMERIE NATIONALE ..... 15

AFFAIRES SOCIALES

- L'allocation de logement ..... 18
- La crèche de Robinson ..... 19
- Centre d'Information Féminin des Hauts-de-Seine : Bilan 1975 ..... 20

ENSEIGNEMENT - FORMATION PERMANENTE

- Actions de formation permanente en faveur des jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 20 ans ..... 21
- Inscriptions dans les écoles maternelles pour la prochaine année scolaire ..... 21
- La formation professionnelle au service des mères de famille ..... 22
- Institut Universitaire de Technologie de Paris-Sceaux ..... 22

LOISIRS ET CULTURE

- Le public des Gémeaux ..... 23
- Centre des Jeunes des Blagis ..... 23
- Bibliothèque Municipale ..... 24
- Musée de l'Ile-de-France ..... 25
- Les Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux ..... 25
- Chorales « A Cœur Joie » ..... 25
- 7 + 1 = 8 ..... 25
- Comité Municipal des Fêtes ..... 25

LOISIRS ET SPORTS

- L'A.S.A.S.-Basket fait le point ..... 26
- A.S.A.S.-Tennis ..... 27
- La Boule Scéenne ..... 27
- Cross de la Ville de Sceaux ..... 28

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE SCEAUX ..... 32

ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE PARIS ..... 32

SYNDICAT D'INITIATIVE - OFFICE DE TOURISME DE SCEAUX ..... 32

ETAT CIVIL : Période du 21 janvier au 31 mars 1976 ..... 33

DES SCEENS A L'HONNEUR ..... 33

PERSONNEL COMMUNAL ..... 33

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS ET PHARMACIENS ..... 35

PETITES ANNONCES ..... 36



STUDIO - SUD
Reportages photographiques
☎ 661-04-85

**SPECIALISTES TELEVISION COULEUR**
agréés
PHILIPS - RADIOLA
PATHE-MARCONI
SCHNEIDER - BARCO
I.T.T. OCEANIC

# TÉLÉ-BLAGIS

**CENTRE COMMERCIAL DES BLAGIS**
**92330 SCEAUX - Tél. : 350-15-00**

**INSTALLATEURS MENAGISTES**
agréés E.D.F.
VEDETTE - BRANDT
MIELE - PHILIPS
RADIOLA - THERMOR

SPECIALISTES HAUTE-FIDELITE
agréés DUAL
INSTALLATION DE CUISINE
DEVIS GRATUITS

## CAROLINE - bis

**prêt à porter... ville... sport...**

TED LAPIDUS — TIKTINER — CARDIN
NINA RICCI — PISANTI — Mc DOUGLAS
33, rue Houdan - 92330 SCEAUX — ☎ 702-70-81

## Ginestet

CHEMISERIE
NOUVEAUTÉS

**47, rue Houdan 92330 SCEAUX ☎ 350.00.03**

***Faites confiance aux annonceurs de ce bulletin***

## Galathée 2000

*PRET A PORTER JEUNES FEMMES*
*STYLE 20 ANS*
**Place de l'Eglise - SCEAUX ☎ 660-82-10**
ENTREE LIBRE

## SEIKO QUARTZ

***précision ± 5 à 10" par mois...***

**DB 001**
Montre quartz acier inoxydable
Affichage digital permanent
d'une parfaite lisibilité
Heure - minute - seconde
Eclairage nocturne

**CX 001**
Chronographe quartz acier inoxydable
Affichage digital permanent
Sélecteur
1° calendrier - heure - minute
éclairage nocturne
2° chronographe 1/10e de seconde
totalisateur d'heure
système dédoublante, rattrapante

## Charles GÉRARD

**102, rue Houdan**
**92330 SCEAUX**
**☎ 661-02-14**

## Pépinières CROUX

**46, rue de Chateaubriand**
**92290 CHATENAY-MALABRY**

Tous les végétaux de plein air
Visitez notre plantarium,
libre-service de la plante

Ouvert du lundi au vendredi
et les samedis en octobre, novembre, mars, avril, mai

**Tél. : 661-04-06**

*Toutes assurances*

## CABINET ROBERT

**Incendie - Accidents**
**Risques divers - Vie - Assurances Recours**

**151, rue Houdan** *(Près de Multi-Sceaux)* ☎ **660-17-45** +
**33, rue Houdan** *(Quartier du Centre)* ☎ **702-04-85**
**92330 SCEAUX**

COUNCIL OF EUROPE — CONSEIL DE L'EUROPE

# 5 MAI 1976 JOURNÉE DE L'EUROPE VOTRE JOURNÉE

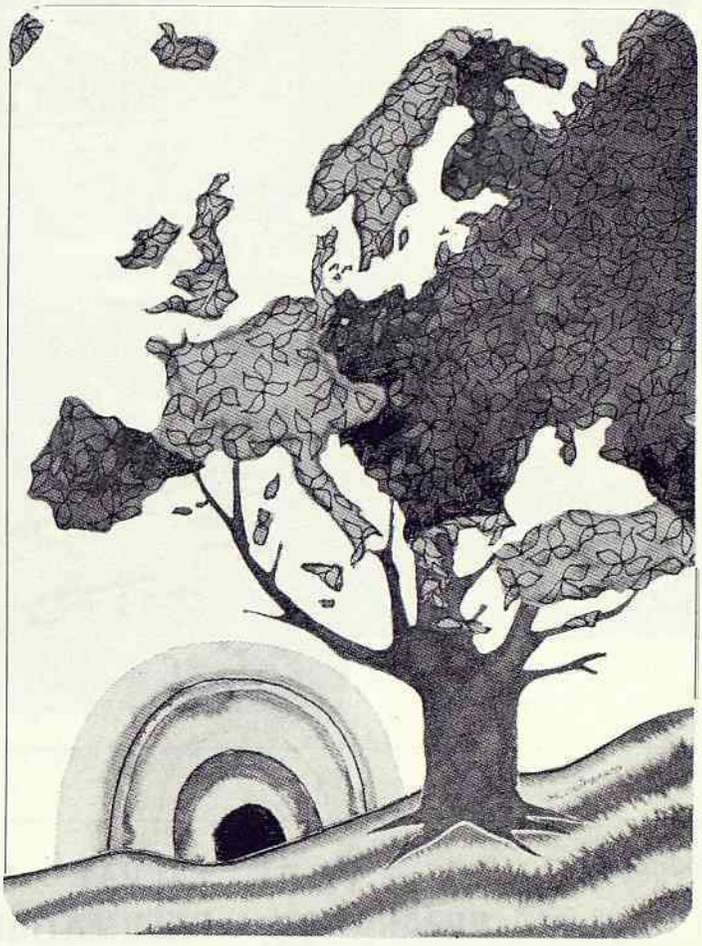

Le 5 mai est le jour anniversaire de la création du Conseil de l'Europe de Strasbourg, première née des institutions politiques du continent européen. Il y a douze ans, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe décidait de faire de ce jour la « *Journée de l'Europe* » et d'inviter les peuples européens à la célébrer avec le maximum d'éclat en vue de manifester l'adhésion des peuples à la construction d'une Europe unie.

Les hommes d'Etat qui, le 25 mars 1957, ont signé le Traité de Rome instituant la Communauté Economique Européenne n'étaient pas des rêveurs. Ils s'étaient rendus compte qu'aucun des pays de l'Europe libre n'est plus capable de résoudre seul ses problèmes essentiels : ni le problème de sa sécurité et de sa défense, ni aucun des problèmes économiques et sociaux majeurs. Par suite du progrès des communications et des échanges, l'interdépendance des pays est en effet telle qu'il est devenu impossible, sous peine de catastrophe, de faire une politique sociale, une politique monétaire, une politique agricole, entre autres, sans coordonner son action avec celle des pays voisins.

L'évolution des puissances vers la dimension continentale est inéluctable (le « *mondialisme* » étant malheureusement encore une utopie). Nous n'avons pas la possibilité de choisir entre la situation présente et l'intégration européenne, mais entre un avenir qui nous serait imposé, si nous restions divisés et impuissants, et un avenir que nous aurons organisé de manière à sauvegarder au maximum notre culture, notre niveau de vie, et notre influence dans le monde.

L'Europe, telle qu'elle est en train de se faire en dépit de toutes les difficultés, ce n'est pas une notion géographique, ni le fruit naturel de l'Histoire (malgré les incontestables bases communes de la civilisation européenne) ; c'est une coopérative formée volontairement entre les Etats. De même que les agriculteurs s'associent, au sein d'une coopérative, pour organiser en commun la vente de leurs produits ou pour créer en commun les équipements qui leurs sont nécessaires, parce qu'isolément, ils seraient incapables de le faire, de même un certain nombre d'états européens se sont associés pour faire ensemble ce que chacun d'eux ne peut plus faire isolément et, notamment, pour

→

**Par E. GULDNER, Maire de Sceaux**

*Salle à manger Restauration en merisier massif*

# S.A.D.

**137, rue Houdan - SCEAUX**
**Tél. : 660-03-94**

Anciennement : 3, rue du 8-Mai, Bourg-la-Reine

L. POUZADOUX - J.-P. BEAUHAIRE
Décorateurs A.E.E.B.

SPECIALISTE

Canapés - Bibliothèques

●

Tapisserie - Tenture murale

---

**VENTE - ACHAT - LOCATION - ACCORD**
**RÉPARATION - PNEUMATIQUE - FORTÉ - MÉCANIQUE**

**Occasions**

*Pleyel - Erard - Gaveau*
*Steinway - Bechstein*
*Blüthner, etc.*

# PIANOS MASSON-BEDEL

**Dépositaire**

*Sauter - Petrof - Bentley*
*Rameau - Tchaïka*
*Baldwin, etc.*

**25, rue de la Tour 92240 MALAKOFF**
**Téléphone : 253.08.18**

---

# Société Générale

une banque, des hommes, des solutions

2.600 agences dans le monde

**AGENCE A SCEAUX :** 106, RUE HOUDAN - Tél. : 350-57-65

**BUREAUX à :**

**BOURG-LA-REINE,** 6, rue René-Rœckel — Tél. : 702-66-60
**ANTONY,** 1, avenue Aristide-Briand — Tél. : 666-00-20
**ANTONY-SUD,** 161, avenue de la Division-Leclerc — Tél. : 666-02-19.
**CHATENAY-MALABRY,** 71, rue J.-Longuet — Tél. : 350-79-00
**FONTENAY-AUX-ROSES,** 64, rue Boucicaut. Tél. 660-26-22
**L'HAY-LES-ROSES,** 95-97, av. P.-V. Couturier. Tél. 660-80-73
**FRESNES,** 4, place Pierre-Curie. Tél. 237-64-50

→

« *assurer par une action commune le progrès économique et social de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe* » (extrait du préambule du Traité de Rome).

Il est certain que l'unification de l'Europe par la voie pacifique d'accords successifs est une entreprise de titans, sans doute unique dans l'histoire du monde. Beaucoup a déjà été fait depuis vingt ans, à tel point que cette unification semble être irréversible à beaucoup d'égards. Mais bien des difficultés restent à surmonter à mesure qu'on approche du but, les oppositions sont plus acerbes et le heurt des intérêts immédiats fait perdre de vue l'essentiel, à savoir la sauvegarde de notre existence et de nos libertés.

Il faut que les Gouvernements se sentent soutenus par l'opinion publique, qu'ils soient poussés par la volonté populaire, afin qu'ils aient le courage de surmonter les obstacles qui se dressent encore sur le chemin ardu de la construction des Etats-Unis d'Europe.

A notre niveau, à Sceaux, nous avons, par nos jumelages avec Brühl et Royal Leamington Spa, apporté notre petite pierre à cette construction. Grâce à l'activité exemplaire du Centre Scéen des Amitiés Internationales, qui bénéficie toujours de nombreux concours bénévoles, nos jumelages sont en effet, une réalité vivante et favorisent des échanges incessants entre les municipalités, les associations, les familles et les établissements scolaires. C'est ainsi qu'au début de mai, nous allons aider nos jeunes handicapés physiques à accueillir convenablement les handicapés allemands et anglais qui les ont reçus les années précédentes à Brühl et à Leamington. Ce sera, cette année, notre manière de fêter la journée de l'Europe et de contribuer à faire l'Europe des peuples, l'Europe des cœurs.

**E. GULDNER,**

**Maire de Sceaux**
**Conseiller général des Hauts-de-Seine**

Le passé Le présent

**Copies de meubles de styles**
**en bois fruitier et de placage**
**Lustrerie - Literie - Objets d'Art - Cadeaux**
**Achats d'Ancien...**
*Ouvert le dimanche matin*
**198, rue Houdan ~ SCEAUX ☎ 660-12-94**

*CREATIONS - COUTURE - PRÊT A PORTER*
Dina L
**12, rue des Ecoles - 92330 SCEAUX ☎ 350.21.19**

**La GLORIETTE**
**4, rue Florian**
**92330 SCEAUX**
**☎ 350-46-10**

Les cadeaux du monde entier
Encadrements
Abat-jour
**FÊTE DES MÈRES**
*Le choix*
*L'accueil*

Entreprise Générale de Nettoyage
Ponçage — Vitrification
TOUS PARQUETS
ENTRETIEN JOURNALIER DE BUREAUX, MAGASINS, USINES

**HUMBLET Lucien**
**La Folie Bessin - 91400 ORSAY**
**☎ 928-77-21**

entreprise Valladon
Maçonnerie - Carrelage - Couverture
Chauffage - Plomberie
Magasin d'exposition
**9, rue des Ecoles - 92330 SCEAUX - ☎ 661-03-38**

**Ets BASSEREAU**

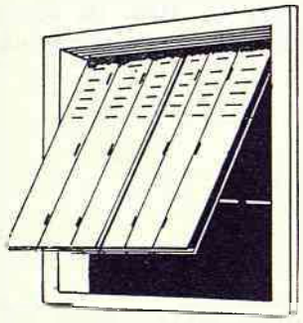

**Fabrique - Pose**
**Entretient et répare**
**STORES TOILES**
**VENITIENS**
**TOUTES FERMETURES**
**3, rue des Coudrais**
**92330 SCEAUX**
**☎ 660-15-99**

**MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE - BOIS DÉTAIL**
**RESTAURATION DE MEUBLES ANCIENS**
Aménagement et transformation
d'appartements, de locaux industriels et publics
**Ets CHATEAU**
**86, rue Houdan - 92330 SCEAUX ☎ 661-01-25**
Accès véhicules : 10, rue Michel-Charaire

**ENTREPRISE GENERALE**
**TOUS TRAVAUX DE BATIMENT - ENTRETIEN ET NEUF**
**Alalinarde**
**4, avenue Jules-Guesde ☎ 661-11-76**
**92330 SCEAUX (lignes groupées)**

**PLOMBERIE-SANITAIRE**
**INSTALLATIONS REPARATIONS**
**Aménagement de cuisines, salles de bains, etc.**
**PIERRE DUCRET**
**173, av. de la Division-Leclerc, CHATENAY ☎ 350-00-06**

**TOUTES LES IMPRESSIONS A L'IMPRIMERIE**
**SENEPART s.a.**
industrie - commerce - publicité - tous travaux de ville :
cartes de visite, naissance, mariage et faire-part décès
Bureaux : **71, avenue du Général-Leclerc**
Ateliers : **9, rue de la Bièvre**
**BOURG-LA-REINE ☎ 702-15-02**

**MIROITERIE 102**
**Raymond DJIAN**
**ANTONY**
Ateliers et bureaux
**102, avenue Aristide-Briand**
Vitrerie : demi-gros - détail - Encadrements
**Double vitrage ISOLAR - ISOLFOR - BIVER - THERMOPANE**
**Tél. : 666.09.66 - 237.23.10**
Magasin d'exposition
**29, avenue Aristide-Briand**
Grand choix de cadeaux
**Dépositaire CHRISTOFLE**

# AU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 27 février 1976

Au cours de sa séance publique du 27 février 1976, le Conseil Municipal :
— a décidé diverses mesures de relèvement de salaires concernant le personnel municipal ;
— a approuvé le contrat avec l'OCCAJ portant sur l'hébergement à la Maison familiale de vacances de Pelvoux des deux classes de l'école des Blagis devant y séjourner du 23 février au 16 mars 1976 pour un prix forfaitaire de 925 F par personne ;
— a approuvé un avenant au contrat passé avec la Société Socca-Mat concernant la vidange et le nettoyage des canalisations d'assainissement de la partie de la rue Houdan aménagée en rue piétonne ;
— a approuvé un contrat concernant la réhabilitation de divers bâtiments situés Place du Général-de-Gaulle ;
— a décidé de proposer au propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée F 24 rue de la Gare, un échange de terrain qui permettra de respecter les règles d'urbanisme pour la construction de la crèche prévue à cet endroit ;
— a approuvé le projet d'aménagement des bâtiments achetés rue du Docteur-Roux, pour le futur centre de jeunes du quartier des Blagis ; le projet s'élève à 396.200 F, la dépense devant être financée par emprunt ;
— a fixé divers tarifs et taxes communales concernant la halte-garderie d'enfants, les concessions de terrains dans le cimetière communal, les locations de salles municipales et de matériel municipal ;
— a abaissé de 1 à 0,40 le coefficient d'occupation des sols d'une parcelle de terrain sise boulevard Desgranges, occupée par des pavillons édifiés par E.D.F.-G.D.F., et des terrains situés de part et d'autre de l'allée Jean-Barral ;
— a abaissé de 1,30 à 1,00 le C.O.S. du quartier du « Vieux Sceaux » ;
— a abaissé de 1,30 à 0,70 avenue de la République, les immeubles situés à moins de 50 mètres de la rue Houdan ;
— a voté le budget supplémentaire de la ville pour 1975, s'équilibrant en recettes et dépenses à 5.492.865 F ;
— a voté le budget primitif de la ville pour 1976, s'équilibrant en recettes et dépenses à 22.825.642 F ;
— a donné un avis favorable au budget supplémentaire de la Caisse des Ecoles s'équilibrant en recettes et dépenses à 190.245 F ;
— a approuvé le métré et l'estimation établis en vue d'acquérir une parcelle de terrain à réunir au domaine public situé Place du Général-de-Gaulle, d'une superficie de 82 m2 et évaluée à 16.400 F ;
— a désigné M. POURREZ, Conseiller municipal, pour remplacer M. PONSIGNON, décédé, au Conseil d'administration de l'Association de la Piscine des Blagis.

# INFORMATIONS MINIBUS

## Desserte de l'Hôpital Antoine-Béclère

Depuis le jeudi 19 février, pour une période expérimentale de trois mois qui se terminera le jeudi 20 mai (mais qui sera probablement prolongée jusqu'aux grandes vacances), un minibus assure tous les jeudis après-midi une desserte de l'Hôpital Antoine-Béclère de Clamart dans les conditions suivantes :

**HORAIRES**

| Aller | | Retour | |
|---|---|---|---|
| Gare de Bourg-la-Reine (arrêt minibus) ..... | 13 h 30 | Hôpital Antoine-Béclère . | 16 h 00 |
| Eglise des Blagis ..... | 13 h 35 | Quatre-Chemins ..... | 16 h 15 |
| Penthièvre-Houdan ..... | 13 h 40 | Penthièvre-Houdan ..... | 16 h 20 |
| Quatre-Chemins ..... | 13 h 45 | Gare de Bourg-la-Reine (arrêt minibus) ..... | 16 h 25 |
| Hôpital Antoine-Béclère . | 14 h 00 | Eglise des Blagis ..... | 16 h 30 |

**PARTICIPATION AUX FRAIS**

| | |
|---|---|
| Un voyage (aller ou retour) ..... | 3,00 F |
| Aller et retour ..... | 5,00 F |

**Dans la maison de Florian**

**ORNIS**

*TOUS TRAVAUX DE TAPISSERIE*
*VENTE AU DÉTAIL*
*SIÈGES - PAPIERS PEINTS*
*MOQUETTE*
*TISSUS - VOILAGES*
*PASSEMENTERIE*
*MERCERIE - BOUTONS*

**19, rue des Ecoles**
**92330 SCEAUX**
**☎ 350-08-16**


**LA CARTE ORANGE...**

**...Vous connaissez !**

**Mais savez-vous que les minibus de Sceaux sont gratuits pour les porteurs de la Carte orange ?**

Il suffit de demander une validation spéciale au

**Syndicat d'Initiative**
**68, rue Houdan**
(ancienne Mairie)

# Le budget primitif 1976 de la Ville de Sceaux

Le budget primitif pour l'année 1976 s'élève à 22.825.642 F et présente une augmentation de 16 % par rapport au budget primitif de 1975 qui, lui-même, faisait apparaître une hausse de 24 % par rapport à celui de 1974.

Les dépenses et les recettes sont ventilées dans une section d'investissement et une section de fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement, soit 1.529.370 F, est financé par un prélèvement sur les recettes ordinaires apparaissant en dépenses au chapitre 930 de la section de fonctionnement.

En conséquence, les chapitres qui composent la section de fonctionnement en dépenses et recettes s'établit comme suit :

**Dépenses : 22.825.642 F**
**Recettes : 13.057.300 F**

d'où un déficit de 9.768.342 F qui sera financé par des recettes fiscales complémentaires que nous verrons ultérieurement.

En rapprochant les chiffres du budget primitif 1975, on s'aperçoit que les recettes augmentent moins en 1976, 16 %, qu'en 1975, 22 % et des compressions draconiennes ont été faites pour que les dépenses n'augmentent que du même pourcentage.

La recette la plus importante est constituée par le V.R.T.S. (Versement Représentatif de la Taxe sur les Salaires) qui passe de 8.623.115 F à 10.037.829 F, soit une hausse de 16 %. En 1975, son augmentation était de 28,5 %, comparable aux années précédentes et on était en droit d'escompter une ressource supplémentaire de 1.000.000 F environ qui n'a pas été allouée.

Enfin, une autre recette importante est constituée par la taxe sur les ordures ménagères qui passe de 1.150.000 F à 1.350.000 F.

Au niveau des dépenses de la section de fonctionnement, on constate que 56 % de celles-ci se répartissent selon cinq chapitres sur vingt qui

→

## CALCUL

## DES IMPOTS COMPLÉMENTAIRES

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | | Dépenses | Recettes |
|---|---|---|---|
| 930 | Service financier | 2.863.129 | 282.942 |
| 931 | Personnel permanent | 6.677.031 | 84.092 |
| 932 | Ensembles immobiliers et mobiliers | 2.900.365 | 196.998 |
| 934 | Administration générale | 412.257 | 24.557 |
| 936 | Voirie communale | 1.374.700 | 6.000 |
| 937 | Réseaux communaux | 495.160 | |
| 940 | Relations publiques | 601.930 | 17.090 |
| 941 | Justice | 1.200 | |
| 942 | Sécurité et police | 269.249 | |
| 943 | Enseignement | 2.114.186 | 291.900 |
| 944 | Œuvres sociales scolaires | 1.276.275 | 89.000 |
| 945 | Sports et Beaux-Arts | 1.752.712 | 63.000 |
| 951 | Services sociaux sans comptabilité distincte | 115.582 | 69.525 |
| 953 | Hygiène et protection sanitaire | 3.600 | 80.000 |
| 955 | Aide sociale | 981.180 | |
| 965 | Domaine productif de revenus | 184.225 | 311.817 |
| 966 | Services à caractère agricole, industriel et commercial à comptabilité distincte | | 85.000 |
| 967 | Services à caractère agricole, industriel et commercial à comptabilité distincte | 792.855 | 1.475.550 |
| 970 | Charges et produits non affectés | 6 | |
| 971 | Service fiscal (impôts obligatoires à taux fixe) | | 10.037.829 |
| 972 | Service fiscal (impôts obligatoires à taux variable) | 10.000 | 42.000 |
| **Totaux** | | 22.825.642 | 13.057.300 |
| **Rappel des recettes** | | 13.057.300 | |
| **D'où un déficit net de** | | 9.768.342 | |

Pour financer ce déficit, il est nécessaire de prévoir des recettes fiscales complémentaires qui sont, principalement, la subvention compensatrice des exonérations pour constructions neuves et le produit à percevoir au titre des contributions directes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 755 | Taxe sur le chauffage et l'éclairage par l'électricité | | 240.000 |
| 7588 | Taxe d'équipement | | 200.000 |
| 774 | Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels | | |
| 7792 | Subvention compensatrice des exonérations pour constructions neuves | | 1.724.542 |
| | Produit à percevoir au titre des contributions directes pour assurer l'équilibre du budget | | 7.658.800 |
| | | 9.768.342 | 9.768.342 |

sont les suivants, avec les hausses par rapport à 1975 :

Pourcentages relatifs :

— 931 : Personnel Permanent 36 %,
— 943 : Enseignement 18 %,
— 944 : Œuvres Sociales et Scolaires 29 %,
— 945 : Sports et Beaux Arts 31 %,
— 955 : Aide Sociale 29 %.

L'ensemble de ces cinq chapitres subit par rapport à 1975 une augmentation globale de 31 %. L'augmentation maximale pour ces cinq postes est de 36 % pour le chapitre 931.

L'augmentation la plus importante concerne le chapitre 931 « Personnel permanent » qui augmente de 1.777.000 F.

Une hausse de salaires de 12 % a été prévue et il y a 17 agents supplémentaires.

Le service financier, chapitre 930, qui prend en compte le déficit de la section d'investissement, a plutôt tendance à diminuer.

Le chapitre 932, « Ensembles mobiliers et immobiliers » et le chapitre 936, « Voirie communale », sont stables.

Ces derniers chapitres ont été réduits au minimum et il faudra attendre le budget supplémentaire pour achever un programme normal.

D'autre part, le remboursement en capital et intérêts de la dette non récupérable s'élève à 2.108.000 F contre 1.895.065 F en 1975, soit une augmentation de 11 %.

Il faut noter que la dette récupérable pèse en partie sur nos finances : est accordée, par exemple, une subvention à la Résidence des Imbergères qui est remboursée en partie (95.000 F) pour couvrir les annuités que verse la commune au titre de la dette récupérable.

Notons également que le montant global des participations ou sub- →

D E P E N S E S

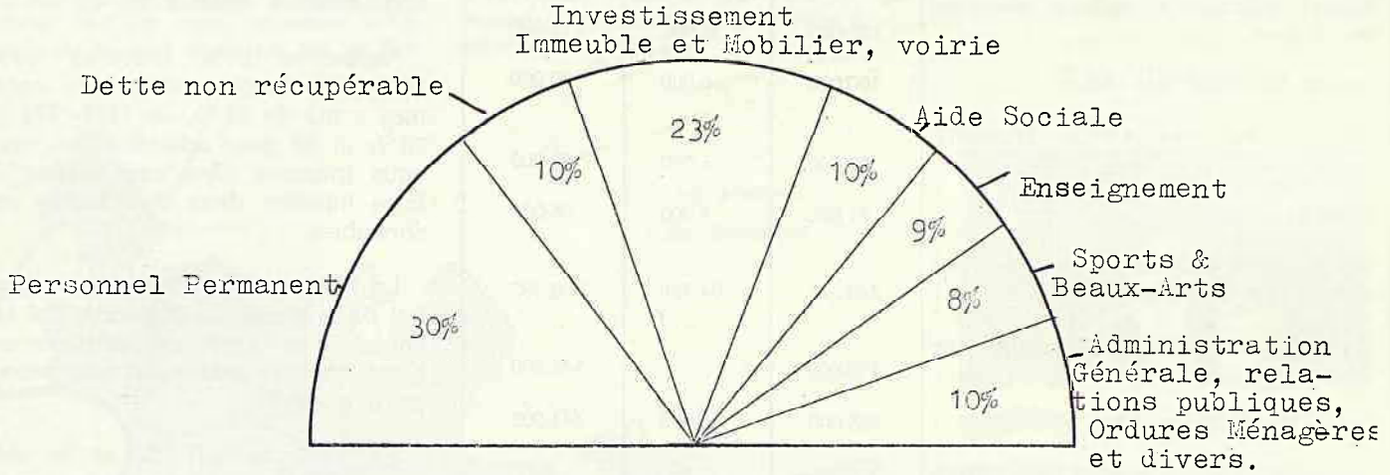


R E S S O U R C E S

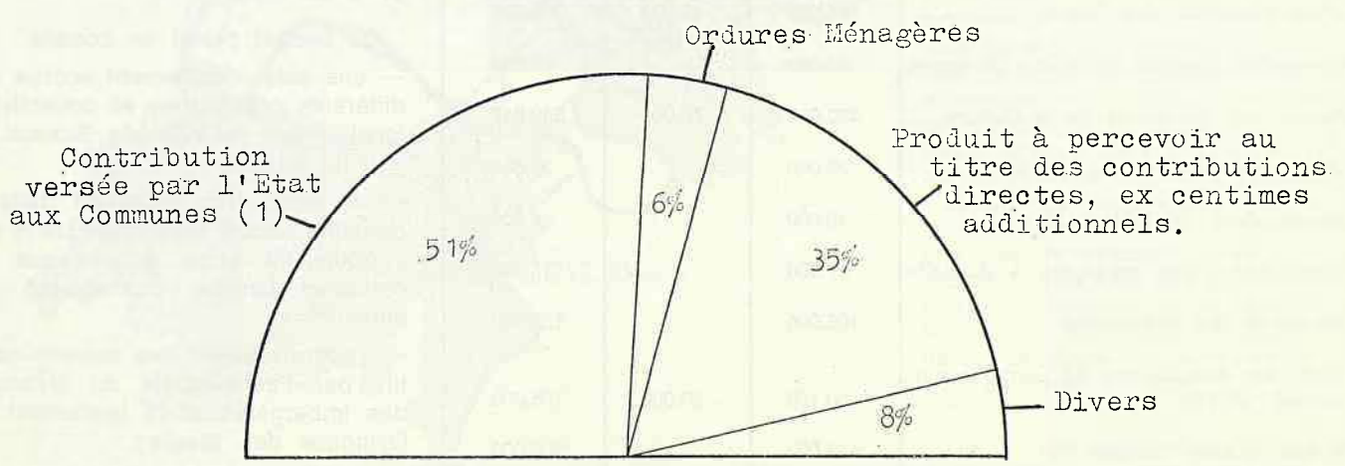


(1) Versement représentatif de la Taxe sur les Salaires, Contribution versée par l'Etat aux Communes et subvention compensatrice des exonérations pour constructions neuves.

ventions accordées par la commune s'élève à 4.780.000 F contre 3.700.000 F au budget primitif 1975, soit une hausse de 29 %.

Cette hausse est surtout sensible pour les établissements suivants :

| | 1975 | 1976 |
|---|---|---|
| — Caisse des Ecoles ..... | 807.000 | 1.010.000 |
| — Gémeaux ..... | 325.000 | 441.000 |
| — Conservatoire de Musique de Bourg-la-Reine - Sceaux ..... | 440.000 | 686.000 |
| — Bureau d'Aide Sociale ..... | 423.000 | 500.000 |

Le déficit de la section de fonctionnement à financer par les recettes fiscales complémentaires s'élève donc à 9.768.342 F.

## SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A DIVERS ETABLISSEMENTS ET ASSOCIATIONS

| Désignation de l'établissement ou de l'association | 1975 Budget primitif | 1975 Budget supplémentaire | 1976 Budget primitif |
|---|---|---|---|
| Syndicat d'Initiative - Office de Tourisme ..... | 50.000 | 50.000 (*) | 60.000<br>50.000 (*) |
| Société d'Edition du Bulletin Municipal de Sceaux ..... | 155.000 | 30.000 | 115.000 |
| Comité Municipal des Fêtes ..... | 100.000 | 5.000 | 120.000 |
| Centre Scéen des Amitiés Internationales ..... | 26.000 | 5.000 | 40.000 |
| Sociétés locales ..... | 61.000 | 1.000 | 65.000 |
| Conservatoire de Musique et d'Art dramatique de Bourg-la-Reine/Sceaux .... | 440.245 | 64.728 | 556.392 |
| Les Gémeaux (Initiation artistique scolaire ..... | 110.000 | | 142.200 |
| Les Gémeaux (Fonctionnement) ..... | 325.000 | 50.000 | 441.000 |
| Association de la Piscine des Blagis (Enseignement de la natation) ..... | 76.928 | | 79.523 |
| Association de la Piscine des Blagis (Fonctionnement) ..... | 225.000 | 21.000 | 271.000 |
| Caisse des Ecoles ..... | 807.800 | 30.000 | 1.010.000 |
| Office Municipal des Sports ..... | 206.000 | 40.000 | 300.000 |
| Association Sportive Athlétique Scéenne | 60.000 | | 70.000 |
| Maison des Jeunes et de la Culture .. | 430.000 | 70.000 | 549.617 |
| Centre des Jeunes des Blagis ..... | 20.000 | | 36.000 |
| Jeunes dans la Cité ..... | 40.000 | | 40.000 |
| Association d'aide ménagère à domicile | 37.000 | | 37.000 |
| Résidence des Imbergères ..... | 105.000 | | 138.000 |
| Union des Associations du Centre socio-culturel (ALFA) ..... | 60.100 | 20.000 | 168.300 |
| Bureau d'Aide Sociale ..... | 423.000 | | 500.000 |
| Maison de retraite communale Renaudin | 10.000 | | 10.000 |
| **TOTAUX** ..... | **3.768.073** | **386.728** | **4.799.032** |

(*) *Subvention exceptionnelle.*

L'ensemble des ressources fournies par les impôts complémentaires en excluant les produits à percevoir au titre des contributions directes est en baisse très légère, de 2.154.542 F à 2.109.632 F.

Il faut noter que la principale ressource, soit la subvention compensatrice des exonérations pour constructions neuves, est de 1.724.542 F et n'augmente pas cette année. Elle devrait, dans l'avenir, diminuer, car les nouvelles constructions ne sont plus exemptes de foncier.

En 1975, la hausse avait été de 22 % et nous avait donc rapporté environ 320.000 F de plus qu'en 1974.

Compte tenu de ce qui précède, le produit des centimes additionnels devrait se monter à 7.658.800 F contre 6.240.500 F en 1975, soit une augmentation relative de 22 %.

Rappelons pour mémoire qu'en 1973-1974 l'augmentation des centimes a été de 19 %, en 1974-1975 de 28 % et on peut admettre que nous nous trouvons dans ces années de forte inflation dans des limites raisonnables.

La Municipalité a présenté un budget dans lequel les dépenses ont fait l'objet d'un arbitrage extrêmement serré, tout en pratiquant une nécessaire austérité.

En 1975, le V.R.T.S. et la subvention des exonérations pour constructions neuves qui étaient deux contributions versées directement par l'Etat aux communes, représentaient à elles seules 53 % du budget, et elles n'en représentent plus que 51 % en 1976.

Ce budget prend en compte :

— une aide notablement accrue aux différents organismes et collectivités locales que la Ville de Sceaux se doit de soutenir ;

— un effort très important dans le domaine social, nécessaire dans une période de crise économique où certaines familles connaissent des difficultés ;

— l'accroissement des moyens sportifs par l'achèvement du Gymnase des Imbergères et le lancement du Gymnase des Blagis ;

— le développement d'une expérience originale de transport urbain qui fonctionne maintenant normalement et rend d'importants services aux Scéens.

# L'eau que nous buvons

**Par Pierre Monceaux, Maire adjoint**

L'eau que nous buvons est d'une grande pureté car, malgré la pollution et les nuisances de l'agglomération parisienne, les usines modernes du Syndicat des Communes de la banlieue de Paris pour les eaux, dont notre ville est membre, permettent de livrer à tous une eau présentant toutes les qualités requises par la réglementation en vigueur.

De tout temps, un des premiers devoirs des collectivités locales a été de mettre à la disposition de leurs habitants une eau de qualité en quantité suffisante pour faire face à tous les besoins. Très vite, dans les agglomérations urbaines, les communes ont senti la nécessité de se grouper pour se doter du support juridique et des moyens techniques nécessaires pour faire face à une demande en eau toujours croissante.

C'est ainsi que, dans la région parisienne, ont été créés plusieurs syndicats dont le plus important est le Syndicat des Communes de la banlieue de Paris pour les Eaux auquel la ville de Sceaux adhère depuis sa création. Ce syndicat est maintenant le premier distributeur d'eau de France, devant la Ville de Paris qui assure elle-même son alimentation.

C'est en 1922 que 66 communes de l'ancien Département de la Seine se sont regroupées pour créer cet établissement public qui fédère maintenant 144 communes et dessert 1.000.000 d'habitations et 4.500.000 habitants au moyen de 7.500 km de canalisations, en *« élevant »* chaque année, selon l'ancien terme, 350.000.000 de m3 d'eau.

Depuis une dizaine d'années, le Syndicat, dont la régie a été confiée à la Compagnie Générale des Eaux, doit faire face, chaque année, à un accroissement moyen de la population de 2 % et à une consommation accrue de 5 %, ce qui montre l'importance des problèmes à résoudre.

Le porteur d'eau - 1860
(*Musée Carnavalet*)

**Le réseau du Syndicat**

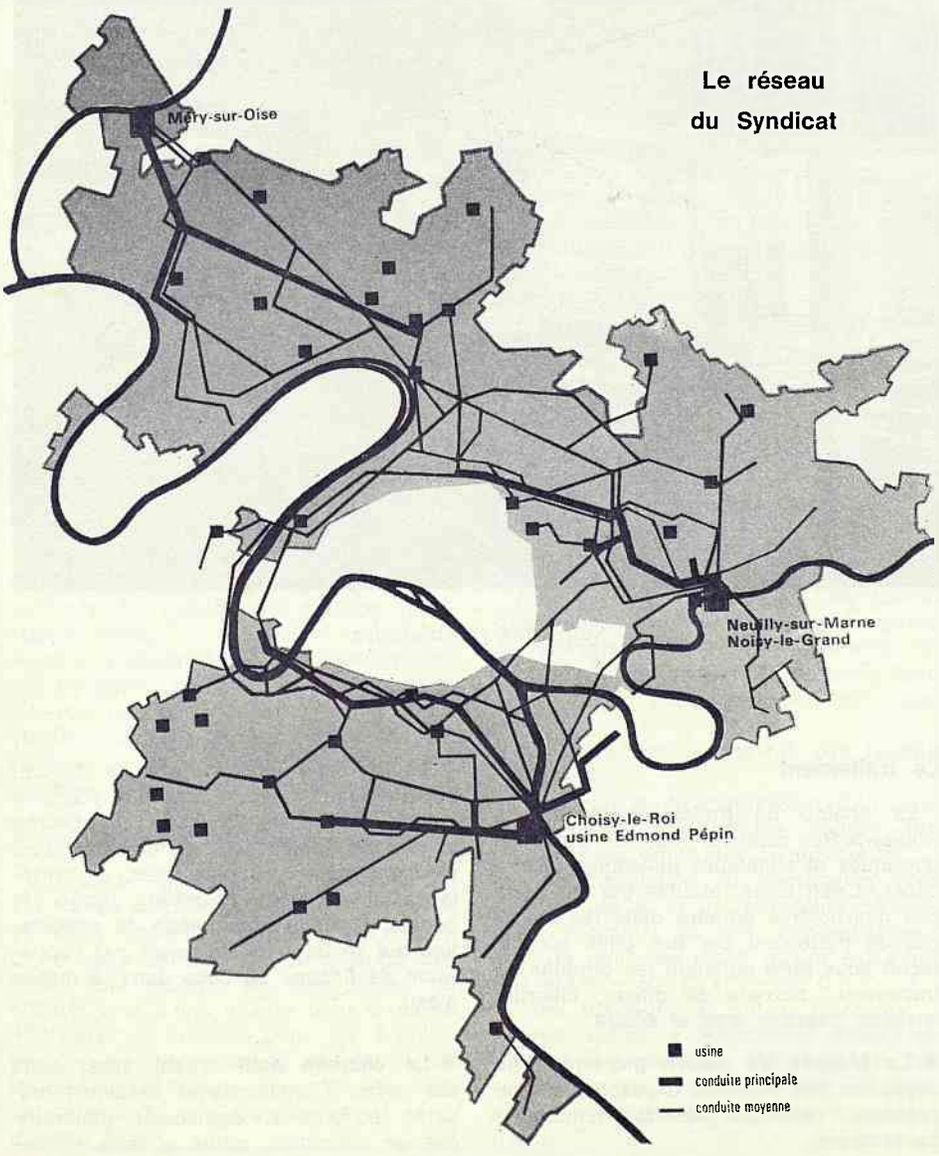

Le porteur d'eau,
emblème du Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les eaux

---

Le Syndicat des Communes est organisé de façon démocratique ; les villes adhérentes sont chacune représentées par un délégué au Comité du syndicat, lequel désigne en son sein un bureau de 27 membres qui élit à son tour le Président, les vice-présidents et les secrétaires qui constituent l'exécutif. Depuis 1965, M. VINCENT, Maire de Livry-Gargan, assure avec une grande compétence la présidence de ce syndicat, assisté d'élus municipaux de toutes tendances politiques qui se retrouvent unis pour un travail efficace.

*
* *

Les nappes souterraines ne pouvant satisfaire qu'une faible partie des besoins, l'alimentation en eau du Syndicat est assurée à raison de 95 % en eau de rivière. Celle-ci est purifiée dans

→

trois usines situées en amont de Paris, sur la Seine (Choisy-le-Roi), sur la Marne (Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand) et sur l'Oise (Méry-sur-Oise).

Conçues à l'origine suivant le principe de la filtration lente, ces installations devaient atteindre vers 1960 le plafond de leur potentiel. Aussi a-t-on élaboré à partir de 1952 un programme général de rénovation et d'extension.

L'usine de Choisy-le-Roi qui dessert notre ville est la plus importante des trois. Avec une capacité nominale de 800.000 m3 par jour, soit 9.300 litres d'eau par seconde, elle assure une production annuelle de plus de 160 millions de m3 destinés à l'alimentation en eau de 57 communes de la banlieue sud (de Vincennes à Clichy), couvrant une zone d'environ 25 km d'est en ouest, et 30 km du nord au sud. La population desservie représente 1.800.000 habitants, et les projets d'extension prévoient de porter la capacité à 1.200.000 m3 par jour. Ces performances font de cette usine, en France et probablement en Europe occidentale, la plus importante installation de production d'eau potable à partir d'une eau de rivière. Elle est en tout cas — et de loin — la plus importante du monde pour le traitement de l'eau par l'ozone.

Sans vouloir entrer dans une description trop détaillée de l'usine de Choisy-le-Roi, on peut, à partir de documents communiqués par le Syndicat et par la Compagnie Générale des Eaux, donner les caractéristiques essentielles de cette usine qui est tout à l'honneur de la technique française.

Enserrée entre la Seine et la ligne de chemin de fer Paris-Orléans, l'usine Edmond-Pépin se compose d'une station de pompage et d'ouvrages de traitement.

## La station de pompage

La station de pompage établie en bordure de Seine comprend une usine nourricière et une usine élévatoire. L'usine nourricière puise l'eau en Seine par sept galeries bétonnées, équipées de grilles mécaniques à lavage automatique sur lesquelles il est courant de récolter des écrevisses. Neuf pompes électriques refoulent cette eau brute sur les ouvrages de traitement par des conduites de 1,50 m et 1,80 m de diamètre. La hauteur d'élévation est d'environ 15 m. Lorsque l'eau a parcouru tout la chaîne de traitement, elle est refoulée dans le réseau de distribution par l'usine élévatoire. Celle-ci comprend 5 groupes de 100.000 m3 par jour (3.000 ch chacun), et deux groupes de 380.000 m3 par jour (10.000 ch). Mis en service en 1967 et 1969, ces derniers sont actuellement les unités les plus puissantes réalisées en France pour la distribution d'eau potable. Deux groupes de moindre puissance (30.000 m3 par jour chacun) permettent d'ajuster le débit à la consommation.

*Salle centrale de commande*

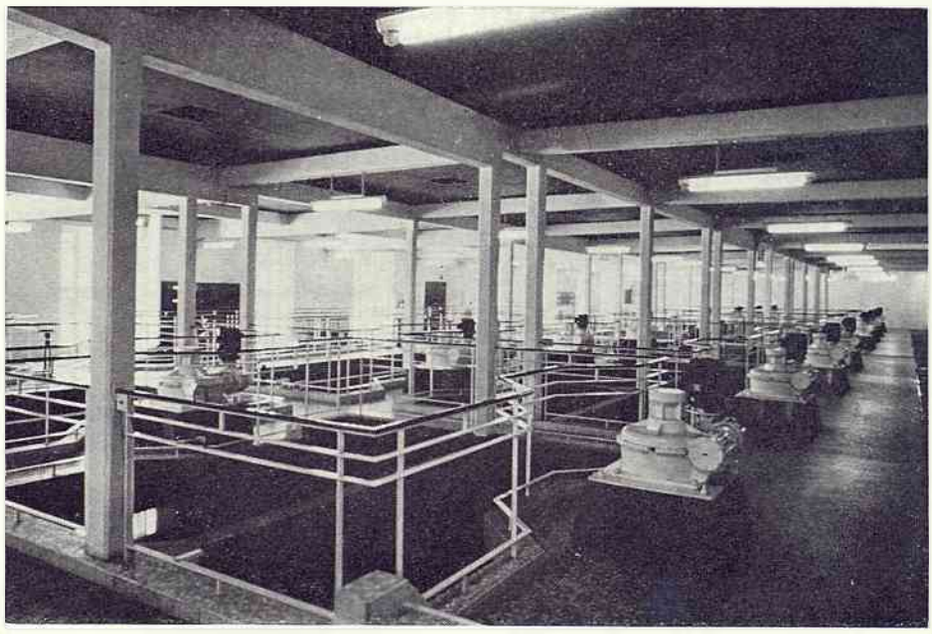

*Salle des floculateurs*

## Le traitement

La chaîne de traitement réalisée à Choisy-le-Roi combine tous les procédés physiques et chimiques utilisables et efficaces. L'eau brute refoulée par les pompes nourricières pénètre dans les ouvrages de traitement par des puits où elle reçoit sous forte agitation les produits de traitement : bioxyde de chlore, chlorure ferrique, charbon actif et soude.

● **Le bioxyde de chlore** provoque une oxydation des matières oxydables et une première réduction de la numération bactérienne.

● **Le chlorure ferrique,** par sa décomposition dans l'eau, donne un précipité colloïdal d'hydrate ferrique, qui absorbe et enrobe toutes les matières en suspension, même les plus fines, et corrélativement élimine coloration, goûts et odeurs. C'est le phénomène de coagulation qui se traduit visiblement par l'apparition de flocons ou flocs dans la masse d'eau.

● **Le charbon actif** retient aussi dans ses pores microscopiques certaines matières colloïdales, également génératrices de coloration, goûts et odeurs, ain-

si que certains micropolluants, détergents et hydrocarbures : c'est encore un phénomène d'absorption.

● **La soude** compense, le cas échéant, la légère acidité développée dans l'eau par le chlorure ferrique, évitant ainsi que l'eau finie ne soit agressive.

Ainsi traitée l'eau passe dans les cuves dites floculateurs, où de grands agitateurs à palettes la brassent lentement. Le floc s'agglomère alors en éléments plus gros qui, avec le charbon actif sont maintenus en mouvement dans toute la masse d'eau pendant la durée du brassage, soit une demi-heure environ.

A la sortie des floculateurs, l'eau est dirigée dans des bassins de décantation où le floc et le charbon actif se déposent. Décantée, l'eau traverse des filtres à sable qui retiennent les dernières particules de floc et de charbon actif en suspension. Parfaitement clarifiée, elle est alors collectée sur un déversoir général dans une citerne d'eau filtrée.

Acheminée par des galeries et des conduites de gros diamètre vers les cuves d'ozonation, l'eau est enfin, dernier stade du traitement, soumise à l'action de l'ozone puis collectée dans les réservoirs avant d'être envoyée dans le réseau par les pompes élévatoires.

Les caractéristiques essentielles des ouvrages et appareils permettant de réaliser ces traitements sont les suivants.

● **Les floculateurs-décanteurs :**

L'usine comprend cinq blocs floculateurs-décanteurs dont quatre de 150.000 m3 par jour de capacité nominale de production, et un de 200.000 m3 par jour. Ouvrage rectangulaire monolithe en béton précontraint, chaque bloc a 97 m de longueur, 25 m de largeur, 8 m de hauteur d'eau et une capacité de 19.000 m3. Il est séparé en deux lignes de bassins accolés par une cloison longitudinale et vidangeables séparément. Chaque ligne de bassin comprend :

— un puits de mélange avec un agitateur rapide ;

— des compartiments de floculation, constitués par des bassins à circulation verticale en chicane, et équipés d'agitateurs lents ;

— des compartiments de décantation se présentant comme une superposition de trois ou même quatre couloirs à circulation horizontale ; l'eau décantée est reprise en surface par des goulottes à surverse à très grand développement.

● **Les batteries de filtres :**

Cinquante quatre bassins filtrants (de 117 m2 de surface chacun) sont disposés en deux batteries, de part et d'autre d'une salle centrale de commande. Les filtres sont répartis en deux lignes de chaque côté d'une galerie dont la partie inférieure est utilisée pour les tuyauteries et les appareils de régulation, et la partie supérieure pour les pupitres de commande des manœuvres de lavage des filtres.

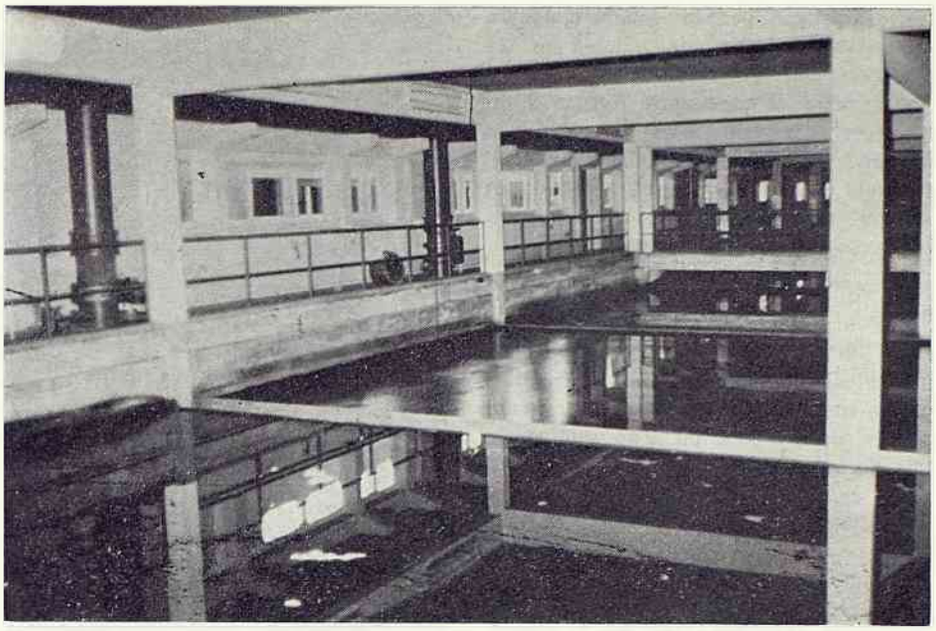

*Les filtres*

Une couche de sable de 1,40 m d'épaisseur, et de granulométrie de 1 mm reposant sur une dalle drainante en béton poreux, elle-même supportée par des dalles en béton armé perforées, constitue le lit filtrant. L'eau pénètre au-dessus du sable par des vannes placées dans le mur du canal de répartition d'eau décantée. L'eau filtrée est collectée en-dessous du fond drainant par un caniveau. Une régulation ajuste automatiquement le débit des filtres au débit d'eau brute.

● **L'affinage par l'ozone :**

Le traitement d'ozonation, qui suit la filtration, a pour but, par l'emploi d'un agent oxydant particulièrement efficace, l'ozone, de détruire les dernières traces d'impuretés organiques encore présentes dans l'eau à ce stade du traitement ; il est réalisé par barbotage d'air ozoné dans l'eau.

Il faut donc produire de l'air ozoné, c'est-à-dire de l'air dont une partie de l'oxygène $O_2$ a été transformé en ozone $O_3$, puis diffuser cet air dans l'eau pour obtenir une dissolution de l'ozone.

La chaîne de traitement par l'ozone comprend :

— une station de surpression d'air, installée dans une chambre sourde afin d'amortir les bruits des compresseurs ;

— une installation de dessication d'air par le froid et le gel d'alumine permettant d'obtenir un air rigoureusement sec ; le point de rosée atteint est compris entre — 50° C et — 70° C ;

— des ozoneurs à effluve électrique ;

— des cuves à circulation d'eau en chicane équipées de diffuseurs en céramique poreuse qui répandent l'air ozoné en très fines bulles dans le courant d'eau.

*Ozoneurs*

L'ozoneur est un appareil tubulaire en acier inoxydable. L'air desséché y circule dans des espaces annulaires dans lesquels on produit un effluve électrique en appliquant une tension alternative élevée (12.000 à 20.000 V). C'est en traversant cet effluve qu'une partie de l'oxygène de l'air se transforme en ozone.

● **Le stockage et le refoulement :**

L'eau ozonée s'écoule dans un réservoir de 35.000 m3 construit, comme les floculateurs-décanteurs, en un bloc monolithe en béton précontraint sans joints

de dilatation. Elle est ensuite refoulée dans les réservoirs de Villejuif et de Chatillon par des conduites principales de diamètre compris entre 0,70 et 2 m. Un réseau de deuxième élévation est alimenté par plusieurs usines-relais, notamment celles de Villejuif, Chatillon et Antony. Quelques usines et réservoirs de troisième élévation desservent les points les plus élevés du réseau.

Les conduites principales sont en béton armé avec âme en acier. Leur pose dans les zones souvent très urbanisées soulève des problèmes importants, et les Scéens ont pu s'en apercevoir lors de la mise en place dans notre ville de la canalisation de 1,50 m qui est en train d'être posée entre Choisy et Chatillon.

Ces problèmes sont résolus grâce aux techniques spéciales (galeries à grande profondeur, forages horizontaux par poussage direct des tuyaux sur plusieurs centaines de mètres) qui sont utilisées également pour les traversées de routes à grande circulation, de lignes de chemin de fer ou même de rivières.

Sur ces conduites principales de refoulement sont branchées des canalisations dites régionales dont le rôle est de relier le réseau primaire au réseau tertiaire de conduites locales de distribution constituées de conduites de diamètre variant de 800 à 100 mm sur lesquelles sont effectuées les branchements.

L'eau du réseau fait à tout moment l'objet d'une surveillance continue et sa qualité est strictement contrôlée, ce qui permet d'arriver à une eau en permanence parfaitement potable.

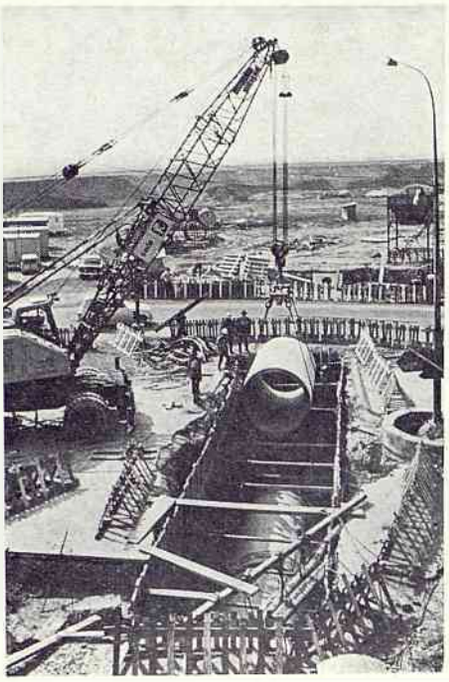

*Pose de canalisations entre Choisy et Belle-Epine*

*Pose de canalisations sur la RN 186*

En particulier, l'ajustement constant du traitement des eaux aux variations des caractéristiques de l'eau de rivière prélevée, permet de remédier aux pollutions accidentelles et fait que l'eau que nous avons à nos robinets est toujours conforme aux spécifications sanitaires et présente, à côté d'une purification parfaite, l'élimination des goûts et des colorations que l'on peut constater, sauf bien sûr si nos propres canalisations présentent des défauts, ce qui est parfois le cas et se traduit en début d'alimentation par une coloration qui disparaît rapidement.

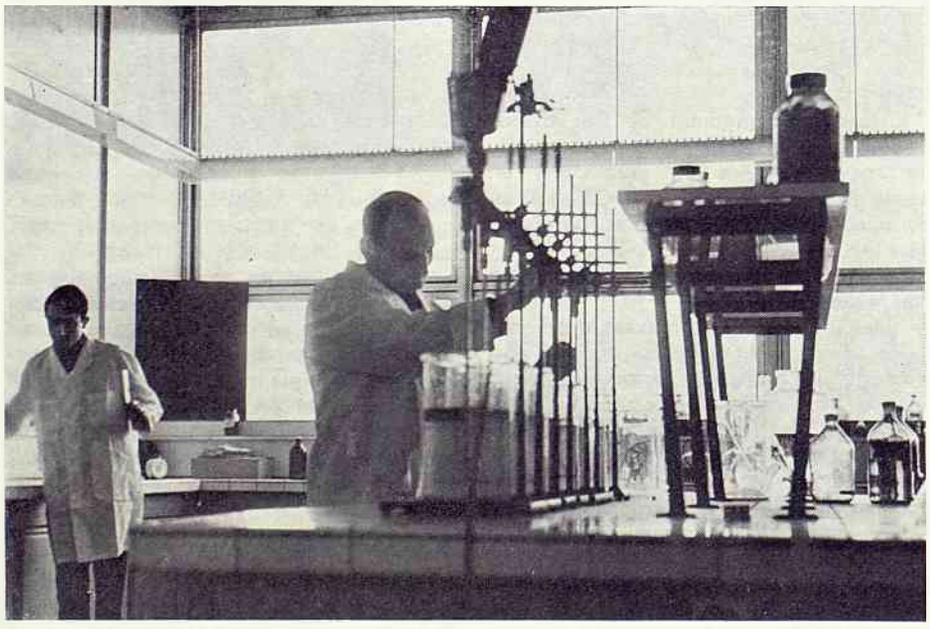

*Le laboratoire de contrôle*

Représentant la Ville de Sceaux au Syndicat depuis 1964, j'ai pu suivre l'effort fait par le Syndicat des Communes et la Compagnie Générale des Eaux pour faire face aux nombreux problèmes posés par l'alimentation en eau de la région parisienne, et j'ai pensé qu'il était intéressant de le faire savoir aux habitants de notre ville.

Il sera possible d'organiser dans les prochains mois, pour les Scéens qui le souhaiteraient, une visite de l'usine de Choisy-le-Roi, si un nombre suffisant d'intéressés se manifestent. Je demande donc à tous ceux qui seraient intéressés de se faire connaître au Service des Relations publiques à la Mairie (Tél. : 661-29-50 - poste 360) qui recevra les inscriptions et fera part le moment venu aux demandeurs de la suite qu'il sera possible de donner à cette proposition.

**P. MONCEAUX**
**Maire-Adjoint**
Membre du Bureau
du Syndicat des Eaux

Nota — Tout incident de marche et toute anomalie d'alimentation doit être signalée directement par les intéressés à l'Inspection de Massy de la Compagnie Générale des Eaux 28, rue Mangeon 91300 MASSY - Tél. : 920-58-19, dont dépend notre ville.

# De la Maréchaussée...
# à la Gendarmerie nationale

Nous avons gardé, plus ou moins vif, le souvenir du gendarme d'autrefois, personnage sympathique de nos campagnes, dont on menaçait pour rire les enfants qui faisaient l'école buissonnière ou qui maraudaient un peu trop les prunes du verger. Cette époque, un peu mythique est maintenant révolue : il n'y a plus d'école buissonnière, les prunes elles-mêmes ont presque disparu. En 1976 et en région parisienne, qu'est devenue la Gendarmerie nationale ? Le Capitaine BARSE, Commandant de la Compagnie de Gendarmerie départementale de Sceaux a bien voulu répondre à nos questions.

Monique PHILIPPART — *Je crois, Capitaine, que la Gendarmerie nationale a une longue histoire. Pouvez-vous la rappeler rapidement ?*

*Capitaine BARSE* — La Gendarmerie a en effet une longue histoire. On peut dire que c'est une des plus vieilles institutions françaises. Certains veulent la faire remonter aux milices gauloises. On peut, avec plus de certitude, en attribuer la première ébauche à Philippe Auguste qui a fait du connétable le chef suprême des sergents d'armes du Roi et des maréchaux, d'où l'ancien nom de maréchaussée. La Gendarmerie trouve ainsi ses origines dans la Maison du Roi : aux jours de parade, elle en porte le signe distinctif, l'aiguillette blanche. Charles IX la subordonne à l'autorité judiciaire : son rôle qui était jusque là la surveillance et la police des gens de guerre s'étend au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois. Pendant la Révolution, elle prend le nom de Gendarmerie nationale qu'elle a encore maintenant ; elle continue également à faire partie de l'Armée. La loi de Germinal an VI (1798) définit les principes essentiels de son organisation et de son service. Cette loi, que différents décrets d'application ont complété au cours des années, est restée la véritable charte de la Gendarmerie, charte que tous les régimes successifs ont respectée.

M.P. — *Ce rappel historique fait bien ressortir l'origine militaire de la Gendarmerie, et montre aussi que son rôle s'est élargi et rôdé au cours des siècles. Quelles sont, actuellement, les fonctions de la Gendarmerie ?*

*Cap. B.* — Vous avez raison de rappeler l'origine militaire de la Gendarmerie, car elle est restée un corps militaire, avec une hiérarchie militaire. Elle comprend environ 68.000 officiers et sous-officiers (le gendarme est un sous-officier) et environ 3.000 gendarmes auxiliaires ; ce sont des jeunes gens qui ont choisi de faire leur Service national dans la Gendarmerie. La Direction de la Gendarmerie est rattachée directement au Ministère de la Défense, mais la Gendarmerie est également au service d'autres ministères. C'est dire tout de suite que ses fonctions sont multiples. Elle a trois grands rôles à remplir : un rôle de police qui se décompose en police judiciaire, en police administrative et en police militaire, un rôle militaire de défense et des missions diverses. Essayons de détailler un peu.

Le rôle de police judiciaire est certainement, à l'échelle départementale, celui qui est le plus connu. Il s'agit de constater les crimes, délits, contraventions, de rechercher les preuves, les auteurs d'infractions et de les transférer, le cas échéant, devant le Procureur de la République.

M.P. — *Ce rôle ressemble beaucoup à celui de la Police. Y a-t-il cependant une différence ?*

*Cap. B.* — Sur ce point il n'y a aucune différence entre le rôle de la Police et le nôtre. Dans la région parisienne, les missions de police judiciaire sont faites à la fois par la Gendarmerie et la Police. Nous avons exactement les mêmes pouvoirs.

M.P. — *Comment se fait la répartition des affaires entre vous et la Police ?*

*Cap. B.* — Il n'y a pas de répartition toute faite. C'est le *« premier saisi »* qui suit l'affaire. Prenons un exemple : vous êtes victime d'un vol, vous allez porter plainte à la Gendarmerie, c'est la Gendarmerie le *« premier saisi »*, c'est elle qui va s'occuper de votre vol. Ou bien vous allez porter plainte à la Police, c'est elle qui suivra l'affaire.

M.P. — *Il me semble qu'en région parisienne on aille porter plainte au Commissariat plutôt qu'à la Gendarmerie.*

*Cap. B.* — Effectivement, mais c'est un réflexe *« région parisienne »* qui s'explique par l'implantation relativement récente de la Gendarmerie dans cette région. En milieu rural et dans les petites communes, c'est l'inverse. La Gendarmerie a une présence beaucoup plus effective que la Police ; elle est souvent le seul représentant de la Police judiciaire.

Studio Sud

*Le Capitaine Barse répond aux questions de Monique Philippart*

M.P. — *En tant qu'Officier de Police judiciaire, vous avez le droit d'arrestation. A ce sujet, pouvez-vous m'expliquer ce qu'est la garde à vue dont on parle assez souvent ?*

*Cap. B.* — La garde à vue permet, pendant 24 heures, de maintenir une personne à la disposition de la Gendarmerie dans le but de faciliter une enquête. Ce

droit peut être prolongé de 24 heures, mais seulement sur autorisation du Procureur de la République, qui est le chef de la Police judiciaire. S'agissant d'une mesure portant atteinte à la liberté individuelle, vous voyez que la garde à vue est soumise à des règles très rigoureuses.

L'an dernier, dans l'arrondissement d'Antony qui est le secteur dont j'ai la responsabilité, nous avons fait 1.868 arrestations, dont 1.197 en flagrant délit.

M.P. — *Qu'est-ce qu'un flagrant délit ?*

*Cap. B.* — C'est un acte délictueux constaté au moment même de son exécution ou dans un délai qui n'excède pas 24 heures.

M.P. — *Pouvez-vous m'indiquer les flagrants délits les plus courants ?*

*Cap. B.* — On trouve de tout ; par exemple : vol à l'étalage, vol de véhicules, vol à la roulotte, tout ce qui est moyenne délinquance.

M.P. — *Vous occupez-vous également des mineurs ?*

*Cap. B.* — Oui, et nous avons une E.S.A.M. (Equipe Spécialisée dans les Affaires de Mineurs) qui est particulièrement chargée de la protection des mineurs, des enquêtes sur le milieu, sur l'enfant ; elle a des contacts avec l'assistante sociale ; cette équipe dépend du Tribunal de Nanterre, section des mineurs.

M.P. — *Vous avez parlé également de Police administrative et de Police militaire. Pouvez-vous nous donner quelques exemples de ces missions ?*

*Cap. B.* — Le rôle de la Police administrative le plus connu du public est peut-être celui de la Police de la route. De même qu'il existe des motards C.R.S., il existe des motards de la Gendarmerie. Mais dans ma circonscription, je ne suis pas chargé spécialement de la régulation de la circulation, ce qui n'empêche pas les gendarmes de constater les infractions au Code de la route. La Police administrative recouvre bien d'autres domaines : police des étrangers, service d'ordre, protection civile, etc... La Police militaire relève du Ministère de la Défense. Elle est de compétence exclusive de la Gendarmerie et comprend, par exemple, la surveillance des installations militaires, la police de la circulation militaire, la recherche des insoumis et des déserteurs.

M.P. — *Ce rôle de Police militaire m'amène à vous demander ce qu'est la mission de défense de la Gendarmerie que vous avez indiquée au début de cet entretien ?*

*Brigadier de la Maréchaussée, en* 1756, *en justaucorps*

*Armement et matériel divers récupérés au cours d'une enquête menée par la Compagnie de Sceaux en* 1975

*Studio Sud*

*Cap. B.* — Cette mission s'exerce aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. En temps de paix, c'est un travail essentiellement administratif : l'administration des réserves, c'est-à-dire la mise à jour continuelle des états de réservistes des trois armes : terre, air, mer. C'est un travail paperassier mais très important, qui doit permettre en cas de conflit, la meilleure organisation de la mobilisation.

Pour en terminer avec les missions de la Gendarmerie, je rappellerai les missions diverses ; il s'agit de concours que la Gendarmerie apporte à la presque totalité des ministères et des grandes administrations de l'Etat.

M.P. — *Vous avez parlé de l'arrondissement d'Antony, dont vous avez la charge. Quelle est l'organisation géographique de la Gendarmerie ?*

*Cap. B.* — Elle est très simple. Dans la petite couronne, chaque commune possède une brigade qui compte de 5 à 10 gendarmes. Les brigades sont regroupées en compagnie qui recouvre un arrondissement. Par exemple, dans les Hauts-de-Seine, il y a trois compagnies : Courbevoie, Boulogne et Sceaux. L'ensemble des trois compagnies forment un groupement dont le siège est à Nanterre sous l'autorité du lieutenant-colonel, commandant de groupement. La Compagnie d'Antony compte 12 communes avec une brigade dans chacune d'elles, sauf Sceaux et Fontenay-aux-Roses qui sont regroupées en une seule brigade, celle de Sceaux.

Pour une population de 399.000 habitants, je dispose de 91 gendarmes. Ce chiffre comprend également une brigade de recherche de 10 hommes, dont la mission est d'apporter son concours à toutes les brigades dans tout ce qui touche le domaine judiciaire. Cette organisation est celle de la Gendarmerie que l'on appelle départementale et qui s'étend sur tout le territoire. Je citerai également d'autres corps de Gendarmerie : la Gendarmerie mobile, la Garde Républicaine de Paris. Il existe d'autres formations spécialisées (Gendarmerie de l'air, maritime, d'outre-mer, etc.). La caractéristique de tous ces corps, est d'être militaire. Comme je l'ai dit au début de cet entretien, nous sommes des militaires, nous avons une hiérarchie militaire, nous portons l'uniforme, ce qui nous oblige à une tenue certaine, physique, morale et professionnelle.

**Activités judiciaires de la Compagnie de Gendarmerie départementale de Sceaux en 1975**

**Identifications**

- Personnes ..... 24.234
  (421 individus recherchés ont ainsi pu être identifiés)
- Véhicules ..... 3.262
  (444 véhicules volés ont ainsi pu être retrouvés)

**Arrestations**

- Flagrant délit ..... 1.197
- Mandats de justice .. 464

**Crimes** (1)

- Constatés ..... 120
- Elucidés (2) ..... 135

**Délits**

- Constatés ..... 2.914
- Solutionnés (2) ..... 2.563

**Contraventions** ..... 2.751

**Total des procès-verbaux** 19.163

(1) *Il s'agit de crimes au sens pénal, par opposition aux contraventions et aux délits. Il ne s'agit donc pas uniquement de crimes de sang.*

(2) *Il peut paraître étonnant que les chiffres ne coïncident pas, mais il arrive que, au cours d'une enquête, on découvre d'autres crimes ou délits qui sont alors élucidés.*

Notre métier est exigeant, nos horaires de travail sont lourds (10 heures de travail par jour, 36 heures de repos hebdomadaire). Les gendarmes doivent, en outre, faire preuve en toute circonstances d'une grande conscience professionnelle : tout au long de notre carrière, nous suivons une formation continue : instruction au sein de la brigade, de la compagnie, instruction pour passer au grade supérieur, pour passer l'examen d'officier de police judiciaire... Certes notre travail est difficile, mais il est passionnant.

M.P. — *Une dernière question. Lorsque j'ai téléphoné pour prendre rendez-vous avec vous, le gendarme m'a répondu :* « Ici la gendarmerie de Sceaux, à votre service ». *La formule m'a frappée, elle n'est pas toujours de règle dans les services publics et ailleurs. Est-ce un symbole ?*

*Cap. B.* — Cette formule peut varier, mais effectivement, vous pouvez dire que c'est un symbole. Nous essayons, tout particulièrement dans la région parisienne où la vie quotidienne est souvent tendue, d'améliorer la qualité de l'accueil et de motiver le personnel dans ce sens. Nous recevons beaucoup de gens et il est normal que nous ayons une attitude aimable envers le public.

M.P. — *Merci, Capitaine, d'avoir bien voulu nous faire mieux connaître la Gendarmerie nationale et son rôle. Merci aussi de votre excellent accueil.*

■

*Studio Sud*

*Différents matériels utilisés par un escroc de grande envergure, arrêté courant 1975 par la Compagnie de Sceaux*

# L'allocation de logement

Si chacun d'entre nous connaît l'existence de l'allocation de logement, beaucoup ignorent qu'ils y ont droit et ne la sollicitent pas, notamment les personnes âgées. C'est ainsi que 400.000 d'entre elles seulement ont bénéficié jusqu'à présent de cette allocation, soit la moitié des personnes âgées susceptibles de la percevoir.

Aussi, pour être certain qu'à Sceaux toute personne ou tout ménage éventuellement concernés obtiennent l'allocation de logement, nous a-t-il paru opportun d'en expliquer le mécanisme de façon ausi synthétique que possible. Tel est l'objet de l'étude qui va suivre, consacrée d'abord à l'allocation de logement à caractère familial créée par la loi du 1er septembre 1948 et modifiée par la loi du 3 janvier 1972, puis à l'allocation de logement à caractère social instituée par la loi du 16 juillet 1971 et allouée pour la première fois à compter du 1er juillet 1972.

## L'ALLOCATION DE LOGEMENT A CARACTERE FAMILIAL

### 1. - Les bénéficiaires

Trois catégories de personnes ouvrent droit à l'allocation de logement.

a) Les bénéficiaires de l'une quelconque des différentes prestations familiales :

— allocations familiales ;
— allocation de salaire unique ou de mère au foyer, majorée ou non ;
— allocation pré-natales ;
— allocation d'orphelin ;
— allocation d'éducation spécialisée des mineurs infirmes ;
— allocation des mineurs handicapés ;
— allocation pour frais de garde.

b) Les ménages ou personnes qui, n'ayant pas droit aux prestations familiales, assument à leur foyer, la charge :

- soit d'un seul enfant ;
- soit d'un ascendant de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans, en cas d'inaptitude au travail ;
- soit d'un ascendant, d'un descendant ou d'un collatéral (au 2e ou 3e degré) atteint d'une infirmité le rendant inapte au travail et entraînant une incapacité permanente au moins égale à 80 %.

c) Les chefs de famille sans enfant pendant 5 ans à compter de leur mariage, à condition qu'aucun des conjoints n'ait atteint l'âge de 40 ans au moment de la célébration du mariage.

### 2. - Les conditions d'attribution

Trois conditions sont exigées des bénéficiaires de l'allocation de logement.

a) Occuper effectivement un logement : il faut que ce logement soit la résidence principale de la famille de l'allocataire et réponde à certaines normes d'habitabilité et de peuplement.

Au point de vue salubrité, le logement doit disposer d'installations sanitaires et d'un moyen de chauffage.

Par ailleurs, la règlementation impose une superficie moyenne minimale modulée selon le nombre de personnes vivant dans le logement :

| | |
|---|---|
| — ménage sans enfants ou 2 personnes ..... | 25 m2 |
| — 3 personnes ..... | 42 m2 |
| — 4 et 5 personnes ..... | 55 m2 |
| — 6 personnes ..... | 66 m2 |
| — 7 personnes ..... | 76 m2 |
| — 8 personnes et plus ..... | 86 m2 |

Il s'agit de la surface globale du logement, comprenant notamment cuisine, salle d'eau, entrée.

b) Payer, à titre de locataire ou de sous-locataire, un loyer ou verser des mensualités pour accéder, par voie d'acquisition ou de construction, à la propriété du logement.

Est également à prendre en considération le remboursement des emprunts destinés à effectuer des travaux d'amélioration ou d'addition de construction.

c) Affecter à ce loyer un minimum de ressources.

L'allocation de logement n'est due qu'aux personnes payant un minimum de loyer, fonction de leurs ressources et de leurs charges familiales.

Ce loyer minimum est la partie du loyer obligatoirement supportée par l'allocataire. Il est calculé en appliquant certains pourcentages à des tranches de revenus variables selon le nombre de personnes à charge.

Ces revenus s'entendent du revenu net imposable de l'année précédente.

### 3. - Le montant de l'allocation

Il s'obtient en appliquant à la différence entre le loyer mensuel réel et le loyer minimum un coefficient de prise en charge variable suivant les ressources et la composition de la famille.

Le loyer à retenir est, soit le loyer principal effectivement payé, ramené éventuellement à un plafond, augmenté d'une majoration forfaitaire pour dépenses de chauffage, soit la mensualité de remboursement pour l'accession à la propriété.

Ce coefficient de prise en charge est compris entre 0,90 et 0,70.

Ainsi, la situation de famille de l'allocataire et ses ressources entrent en ligne de compte à un double titre :
— pour déterminer le montant du loyer minimum qui doit obligatoirement être supporté par l'allocataire ;
— pour fixer le coefficient de prise en charge.

### 4. - Les conditions de paiement

La période de paiement s'ouvre le 1er juillet de chaque année : l'allocation de logement est donc accordée pour une période de douze mois.

Elle est financée par les cotisations perçues au titre des prestations familiales. Elle est gérée, liquidée et payée aux allocataires par les caisses d'Allocations Familiales ou l'organisme chargé de payer les prestations familiales auprès de qui la demande doit être faite.

### 5. - Les primes de déménagement

Ces primes, versées par les caisses d'Allocations Familiales, ont pour but d'encourager les familles à se mieux loger. Elles sont accordées aux personnes ou familles qui procèdent à un déménagement ayant pour effet de leur procurer de meilleures conditions de logement.

La prime de déménagement n'est servie que si le droit à l'allocation de logement est ouvert au titre du nouveau local.

Son montant est fixé en fonction des dépenses légitimes réellement engagées dans la limite d'un plafond.

## L'ALLOCATION DE LOGEMENT A CARACTERE SOCIAL

**Les bénéficiaires :** trois catégories de personnes ouvrent droit à l'allocation de logement.

a) Les personnes âgées — seules ou les ménages — d'au moins 65 ans ou de 60 ans et plus en cas d'inaptitude au travail, les anciens déportés ou internés.

b) Les personnes atteintes d'une infirmité congénitale ou acquise, âgé d'au moins 15 ans et reconnues inaptes au travail et à la rééducation profession-

nelle, vivant dans un logement indépendant de leur famille ou dans un foyer spécialisé, les handicapés adultes.

c) Les jeunes travailleurs de moins de 25 ans exerçant une activité salariée, affiliés au régime général ou à un régime spécial de Sécurité Sociale.

La réglementation concernant les conditions d'attribution, le montant de l'allocation, les conditions de paiement et les primes de déménagement, est analogue à celle fixée pour l'allocation de logement à caractère familial. A noter toutefois que la surface minimale du logement doit être de 9 m2 pour une personne seule et de 7 m2 par personne supplémentaire. Le montant du loyer minimum est évidemment différent.

∴

Sur le plan pratique, les assistantes sociales de Sceaux, munies des deux tableaux du loyer minimum mensuel en fonction du revenu annuel net imposable, sont en mesure d'indiquer aux intéressés — si leur loyer réel est supérieur à ce minimum — qu'ils ont droit à l'allocation de logement.

En outre, depuis peu, la Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne met à la disposition de ses allocataires résidant à Sceaux une permanence administrative chaque jeudi au Centre de Sécurité Sociale : tous renseignements utiles sur l'allocation de logement en faveur des familles, personnes âgées, infirmes et jeunes travailleurs de moins de 25 ans, y sont donnés et le montant exact de cette prestation peut, dans chaque cas, être fourni.

∴

Les réformes dont a fait l'objet l'allocation de logement depuis sa mise en place ont visé à lui donner le caractère d'aide personnelle au logement en incitant un nombre de plus en plus grand de personnes à faire un effort pour mieux se loger.

Mais ces extensions successives n'ont pas été complètes, puisque certaines catégories de la population, comme les ménages n'ayant pas ou plus d'enfants à charge au-delà de cinq ans de mariage, sont exclues du bénéfice de l'allocation de logement.

C'est pourquoi, pour rééquilibrer le rôle respectif de l'aide à la pierre et de l'aide à la personne, le rapport BARRE propose de s'acheminer vers l'aide personnelle unique.

L'aide à la personne sera généralisée par l'institution d'une aide personnalisée au logement (A.P.L.).

Celle-ci, à laquelle toute personne pourra avoir droit, intégrera progressivement l'allocation de logement. Comme elle, l'A.P.L. sera calculée en fonction de la situation de famille et des revenus des intéressés, mais elle sera modifiée chaque année pour rester ajustée aux besoins de chaque foyer. Susceptible d'être forte, elle permettra à des personnes qui ne dépassent pas le niveau de ressources du S.M.I.C. d'accéder aux logements neufs. Elle sera d'autre part, versée aux organismes gestionnaires de la résidence, l'aide étant ensuite déduite de la quittance de loyer du bénéficiaire.

Le 4 mars dernier, le gouvernement a décidé notamment qu'une étude serait lancée sur la réforme de l'aide publique au logement, afin de rendre cette aide plus personnalisée pour tenir compte davantage des revenus des ménages ce qui ne signifierait pas la suppression de l'aide à la pierre.

Ce sera le mérite de l'A.P.L. de ramener la charge du logement à un niveau supportable pour chacun.

**Pierre LOURADOUR,**
**Maire-Adjoint.**

# La crèche de Robinson

Le 3 juillet 1975, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition d'une propriété située 12, avenue de la Gare, d'une superficie de 1.595 m2, aux fins de construction d'une crèche. La vente a été signée le 23 décembre 1975.

La Commission départementale des opérations immobilières et de l'architecture a estimé nécessaire la disposition d'une parcelle de terrain voisin, pour respecter les règles d'urbanisme en matière de construction.

C'est ainsi qu'un accord a pu intervenir avec les propriétaires d'une parcelle immédiatement voisine pour échanger sans soulte les 290 m2 du fond de leur propriété contre 198,75 m2 en façade de la parcelle acquise par la Ville, non indispensable à l'architecte pour la construction de la crèche.

Le 27 février 1976, le Conseil municipal a donné son agrément à cet échange.

Le Conseil général des Hauts-de-Seine, qui finance chaque année la construction de deux crèches, a décidé d'inscrire celle de Sceaux au programme 1976 du Département. La Ville participera aux dépenses de construction à concurrence de 20 % ; les frais de fonctionnement seront supportés par le Département.

Cette crèche de 60 lits, très bien située face au métro Robinson, permettra à un certain nombre de mères de famille de ce secteur travaillant au dehors, de résoudre le problème de la garde de leurs jeunes enfants.

**P.L.**

## APPEL

*L'Association nationale des cardiaques congénitaux* fait savoir qu'un appel est lancé par l'Association des donneurs de sang pour les opérations « *Cœurs d'enfants* » (Docteur RECOUES). On manque de donneurs à l'Hôpital Broussais, 96, rue Didot, 75014 PARIS.

## COMMUNIQUE

**La Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne** (18, rue Viala, 75015 PARIS) met à la disposition de ses allocataires résidant à Sceaux une permanence administrative qui a lieu, chaque jeudi, au Centre de Sécurité Sociale 1 bis, rue du Maréchal-Joffre.

Le service ainsi mis à la disposition des allocataires de la Caisse permet :

— de déposer les demandes d'allocations ;

— de déposer les pièces complétant les dossiers ;

— d'obtenir tous les renseignements utiles sur les différentes prestations familiales et l'allocation de logement en faveur des familles, personnes âgées, infirmes et jeunes travailleurs de moins de 25 ans.

Les renseignements téléphoniques ne peuvent être obtenus qu'en composant le 578-61-50.

# Centre d'Information Féminin des Hauts-de-Seine

# BILAN 1975

**Impôts :**

Dès 1976 les femmes (ou hommes) chefs de famille (veuves, divorcées, célibataires) peuvent déduire 1.800 F de leurs revenus pour frais de garde dans le cas où elles ont un enfant de moins de 3 ans. Cette déduction s'effectue une fois par famille quel que soit le nombre d'enfants à charge, et à condition que les revenus déclarés ne dépassent pas 100.800 F.

**Retraite vieillesse volontaire :**

Une mère de famille ne travaillant pas à l'extérieur ou une femme chargée de famille (c'est-à-dire élevant un ou plusieurs enfants) peuvent adhérer à une retraite vieillesse volontaire, à condition qu'il y ait encore, à la charge du foyer, un enfant de moins de 20 ans au moment de la demande. Les cotisations sont en 1976 de 441 F par trimestre.

**Emplois de la Fonction publique :**

Désormais, les femmes pourront, jusqu'à 45 ans, se présenter aux concours d'entrée dans la Fonction publique, dans les catégories B, C et D (la limite d'âge était précédemment 35 ans). De plus cette limite est repoussée d'un an par enfant à charge.

- Catégorie B : niveau du baccalauréat - contrôleur, agent de poursuite, etc.
- Catégorie C : niveau du brevet - agent de recouvrement ou d'exploitation...
- Catégorie D : niveau du C.A.P. - agent de bureau

**Sécurité sociale :**

Les femmes divorcées seront affiliées gratuitement pendant un an à la Sécurité sociale, cela pour leur laisser le temps de réorganiser leur vie. Ce délai est prolongé tant que la femme assure la charge d'un enfant de moins de 3 ans. Auparavant, il fallait attendre que le divorce soit prononcé depuis un mois pour que la femme bénéficie de la Sécurité sociale de son conjoint.

Cette mesure concerne également les veuves qui ne jouissaient pas de la Sécurité sociale.

**Pension alimentaire :**

La loi du 11 juillet 1975 met, gratuitement, à la disposition de la personne (le créancier) qui ne peut obtenir le paiement d'une pension alimentaire, les moyens de contrainte dont dispose le Trésor public envers les mauvais payeurs. Que faut-il faire ?

1. - Aller voir un huissier qui, gratuitement, essayera d'obtenir le paiement direct de la pension. En cas d'échec, il remettra au créancier un document attestant l'échec de cette tentative.

2. - Le créancier adressera au Procureur de la République de son domicile une lettre recommandée avec accusé de réception, lui demandant d'entamer la procédure de recouvrement par le Trésor public. A cette lettre il joindra :
— l'attestation de l'huissier ;
— une copie du jugement fixant le montant de la pension alimentaire.

**Discrimination :**

Une femme pourra désormais porter plainte si, sans motif légitime, on la licencie, on lui refuse un emploi ou un droit sous prétexte qu'elle est une femme :
— soit en envoyant une plainte au Procureur de la République ;
— soit en se constituant partie civile devant le juge d'instruction (avec éventuellement obtention de dommages et intérêts).

**Enseignement supérieur :**

A partir de 1976, les femmes ont accès à tous les concours de l'enseignement supérieur qui deviennent mixtes.

**Protection de la femme enceinte :**

Au moment de l'embauche, la femme n'est pas tenue de révéler son état de grossesse. L'employeur ne doit pas rechercher des informations à ce sujet et ne peut refuser d'embaucher une femme enceinte.

**Allocations post-natales :**

Elles concernent les enfants nés à compter du 1er mars 1975. On ne tient plus compte de l'âge de la mère, ni de la date du mariage, ni de l'écart entre les naissances (auparavant la mère devait avoir moins de 25 ans, ou moins de 2 ans de mariage et il ne devait pas y avoir plus de 3 ans entre les maternités).

Ces allocations sont versées à la mère ou à la personne qui a la garde de l'enfant (et non plus au mari).

Les étrangers résidant en France avec leur famille peuvent y avoir droit.

**Caisse d'Epargne :**

La femme mariée, mère de famille, peut désormais retirer, sans autorisation de son mari, de l'argent placé au nom de ses enfants à la Caisse d'Epargne. Auparavant, elle avait seulement le droit de le verser.

**Autorisation d'absence :**

Le personnel de l'Administration est autorisé à s'absenter pour soigner ou garder un enfant malade (par an : 12 jours ouvrables si les absences sont fractionnées, ou 15 jours consécutifs).

Le Centre d'Information Féminin des Hauts-de-Seine, 117, avenue Joliot-Curie (niveau 1 - Préfecture) 92000 NANTERRE - Tél. : 769-60-00, poste 55.82 - de 9 h 30 à 16 h 30 sans interruption, est à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires que vous souhaitez, les adresses dont vous avez besoin.

Consultations juridiques et conjugales gratuites sur rendez-vous.


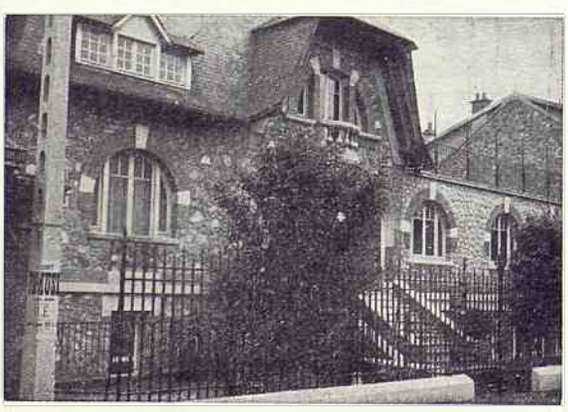

**ATRIUM du LYCÉE PRIVÉ**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
de la 12e au Baccalauréat (séries A, B, C, D)
PREPARATION AU B.E.P.C. - RATTRAPAGE
EXTERNAT – DEMI-PENSION – Jeunes gens – Jeunes filles
Cours annuels - Cours de vacances d'été
Rééducation de la dyslexie remboursée par la Sécurité Sociale
**46, rue du Lycée** — 92-**SCEAUX**
☎ **350-23-15 - 660-83-95** - Métro Sceaux-Bourg-la-Reine
et **13, avenue d'Italie** — **PARIS (13e)**
☎ **331-34-72 - 589-83-54** - Métro Place d'Italie et Tolbiac

# Actions de formation permanente en faveur des jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 20 ans

## Les objectifs

Le nombre de jeunes de moins de 20 ans à la recherche d'un emploi peut être évalué actuellement à 284.000, sur les 945.800 demandeurs d'emploi recensés à la fin de septembre 1975.

Les actions de formation en faveur des jeunes demandeurs d'emploi consistent à mettre en place un dispositif exceptionnel d'accueil pour la catégorie la plus vulnérable d'entre eux, à savoir :

— ceux qui, ayant interrompu leurs études avant d'obtenir un diplôme, ne trouvent pas de travail et sont privés de tout revenu puisque l'absence de diplôme ne leur permet pas de bénéficier de l'allocation publique de chômage ;

— ceux qui ne parviennent pas à se placer sur le marché du travail dans la mesure où leur qualification ou diplômes sont inadaptés aux besoins de l'emploi.

Tout en leur assurant un minimum de ressources, elles leur donnent la possibilité d'acquérir les moyens qui leur permettront soit de s'insérer dans la vie professionnelle, soit de poursuivre une formation dans le cadre de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

## Les bénéficiaires

### Conditions requises

Les candidats à ces stages doivent :

— être âgés de 16 à 20 ans ;

— être sans contrat de travail ;

— avoir quitté l'appareil scolaire au plus tard à la fin de l'année scolaire 1974-1975, (1973-1974, pour les jeunes actuellement en stage) ;

— ne posséder aucun diplôme professionnel ou être munis d'un diplôme et d'une qualification inadaptés au marché de l'emploi ;

— être inscrits à l'agence pour l'emploi.

Recensés par les agences de l'emploi, leur nombre était évalué à 130.000 à la fin du mois de janvier 1975.

### Le statut des bénéficiaires

Le statut des bénéficiaires de cette formation est celui des stagiaires de la formation professionnelle et non un statut scolaire. Il est prévu à cet égard que le régime d'indemnité au titre de la préformation et de la préparation à la vie professionnelle est applicable à l'ensemble de la catégorie concernée, quel que soit l'âge du stagiaire.

### La rémunération des stagiaires

Tous les jeunes suivant ce type de stages perçoivent une rémunération égale à 370 F par mois depuis le 1er juillet 1975 (320 F à l'origine), qui est versée par les directions départementales du travail. Ils sont rémunérés au vu d'états de présence au stage établis par l'organisme formateur et par entreprise. Ils bénéficient en outre de la couverture sociale attachée à la qualité de stagiaire de formation professionelle.

Depuis le mois de juin dernier, ils peuvent prétendre à des indemnités d'hébergement et de transport, calculées conformément au régime de remboursement des apprentis actuellement en vigueur. Ces indemnités sont attribuées aux centres de formation qui se chargent de les reverser aux stagiaires bénéficiaires.

### Les moyens d'information

Les jeunes, intéressés par ces stages, peuvent se renseigner auprès de l'un des organismes suivants :

— Agence locale de l'emploi ;

— Bureau formation de la Préfecture du département ;

— Centres d'Informations et d'Orientation (C.I.O.), à Sceaux 95, rue Houdan ;

— Etablissements d'enseignement technique ou professionnel (C.E.T., lycée technique, etc.).

## La formation dispensée

### Le contenu de la formation

Initialement envisagés pour une durée de huit à neuf mois, les stages mis en place dans le courant de l'automne et préparant à un métier déterminé portent sur six à huit mois. A la fin de cette période, les jeunes devront bénéficier de l'aide des responsables de ces stages en vue de leur insertion professionnelle. D'une manière générale, la formation dispensée comporte :

— un complément de formation générale ;

— une initiation à la vie professionnelle ;

— une procédure d'orientation individuelle.

Dans tous les cas, la pratique des disciplines professionnelles est accompagnée d'un enseignement des matières générales.

Par ailleurs, des stages de préformation, d'une durée de quatre mois environ, sont prévus pour les jeunes qui éprouvent des difficultés à suivre un enseignement professionnel ou qui, par manque d'un niveau général suffisant, ne parviennent pas à s'insérer dans l'emploi. Ces stages ont pour but de former ou de compléter la formation des intéressés dans les principales disciplines, afin de les conduire soit vers une réinsertion dans le système scolaire, soit vers un stage de formation professionnelle.

### INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES MATERNELLES POUR LA PROCHAINE ANNEE SCOLAIRE

**Les parents dont les enfants sont nés en 1974 et qui désirent leur admission dans l'une des écoles maternelles de Sceaux, au cours de l'année scolaire 1976-1977, sont priés de les faire inscrire dès maintenant à la Mairie, (rez-de-chaussée, bureau de l'état civil). Ils remettront ensuite à la directrice de l'école le certificat d'inscription qui leur a été délivré.**

**L'admission effective des enfants aura lieu lorsqu'ils auront atteint l'âge de deux ans et demi. Les enfants nés avant 1974 et qui commenceront à la rentrée à fréquenter l'école maternelle devront aussi être inscrits le plus tôt possible à la Mairie et à l'école de leur quartier.**

## La formation professionnelle au service des mères de famille

L'Institut de Formation Commerciale Permanente, I.FO.CO.P., a créé en 1974 un stage réservé exclusivement aux mères de famille désireuses de prendre ou de reprendre une activité salariée.

Conventionnée avec la Préfecture de la Région Parisienne, ce stage permet la réinsertion des mères de famille dans le monde du travail. En effet, les résultats sont plus que satisfaisants eu égard à la conjoncture économique : 80 % des stagiaires ont, à la sortie de la formation, trouvé un emploi.

Le but de ce stage est de donner une formation de dactylographe ou de dactylo aide-comptable. Il se déroule sur une période de 40 semaines comprenant 300 heures de cours théoriques et 160 heures de stage pratique répartis les lundis, mardis, jeudis et vendredis à raison de 3 heures par jour. Ces horaires tiennent compte des charges familiales journalières et des vacances scolaires, facilitant ainsi *« une remise en route en douceur »*.

Il est à noter que les stagiaires bénéficient de la rémunération prévue par la loi du 16 juillet 1971 (base horaire du SMIC) ; seuls des droits d'inscription de 200 F sont à leur charge. Ces inscriptions peuvent être prises dès maintenant pour la rentrée scolaire prochaine.

Les Centres sont : Bourg-la-Reine, Champigny, Chelles, Coulommiers, Créteil, Fontainebleau, L'Hay-les-Roses, Juvisy, Meaux, Montrouge, Verneuil-L'Etang, Versailles, Cergy-Pontoise.

A noter également que des possibilités d'autres formations s'ouvrent à toutes les stagiaires après un an d'activité salariée.

**Renseignements** à I.FO.CO.P. - Association sans but lucratif (Loi de 1901), 3, rue du Caducée, B.P. 368 - 94154 RUNGIS CEDEX. Tél. : 686-63-25 et 686-62-25.

De plus, pour les mères de famille et les cas sociaux, une formation de comptabilité et de secrétariat est assurée aux Lycée Descartes, avenue Lavoisier à Antony - Tél. : 237-64-60.

**S'adresser** d'abord à l'Agence Nationale Pour l'Emploi d'Antony qui dirigera les intéressés vers ce Lycée. Inscriptions en avril-mai pour la session d'octobre 1976.

## Institut Universitaire de Technologie de Paris-Sceaux

L'Institut Universitaire de Technologie de Paris-Sceaux comporte 4 départements d'enseignement :
— 2 départements « Gestion des Entreprises et des Administrations » ;
— 2 départements « Techniques de Commercialisation » (orientation Marketing et Commerce international).

Les pré-inscriptions sont ouvertes depuis le 5 avril 1976.

Les dossiers de pré-inscriptions devront être retirés auprès du Service de scolarité de l'Institut Universitaire de Technologie de Sceaux, 8, avenue Cauchy 92330 SCEAUX (par correspondance, joindre 1,90 F en timbres).

Les pré-inscriptions seront closes le 20 juin 1976.

## Qui ne connaît le Panda Chouette ?

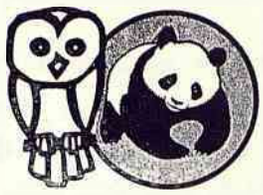

Nous le verrons de temps en temps puisqu'il est l'emblème de toutes les fédérations des jeunes pour la protection de la nature et du club récemment formé dans le cadre de l'Ecole Jeanne-d'Arc.

Bien accueilli à l'école, il l'a été aussi par la Municipalité qui nous a permis d'accrocher dans les arbres du Jardin de la Ménagerie divers objets permettant une meilleure protection et observation des oiseaux.

C'est ainsi que, dernièrement, les adhérents, après avoir confectionné des pains de graisse, les ont accrochés sous l'œil bienveillant du gardien. Sans doute, merles et moineaux trouvent ce qui leur convient sur les pelouses mais ils espèrent que les mésanges s'en régaleront. En ce moment nos jeunes adhérents scient le bois, pointent, collent pour confectionner agrainoirs et nichoirs qu'ils accrocheront l'hiver prochain.

Pour une meilleure connaissance des oiseaux de notre grand Parc de Sceaux, nous serions heureux d'entrer en relation avec un ornithologue. Peut-être y en aurait-il un à Sceaux pour nous conseiller ?

Que tous les promeneurs et habitués du Parc de Sceaux en profitent. c'est un de nos meilleurs souhaits !

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Marie-Madeleine PETELAUD. 47, rue d'Estienne-d'Orves à FONTENAY-AUX-ROSES.

PIGIER

**enseignement commercial**

**25, av. de la République - 92 - BOURG-LA-REINE**
**Tél. 661-21-71**

INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT PRIVE
COURS DU JOUR ET DU SOIR

Sténo - Dactylographie - Secrétariat - Comptabilité
Langues - Préparation au C.A.P.

PLOMBERIE - COUVERTURE - CHAUFFAGE
SERVICE DÉPANNAGE RAPIDE

Qualification
O.P.Q.C.B. 321, 317, 524
Agréé Gaz de France

**entreprise PRIEZ**

**22, 24, rue d'Estienne-d'Orves**
**92260 FONTENAY-AUX-ROSES**
☎ **350-24-40** et **24-41**

# Le public des Gémeaux

En général, on mesure l'importance d'une association au nombre de ses adhérents et au taux de fréquentation de ceux-ci, aux diverses activités de celle-là. De ces deux chiffres soigneusement et régulièrement confrontés peuvent naître des courbes qu'il est loisible d'afficher si elles sont ascendantes et préférable de ranger dans un dossier si elles sont descendantes. Quoi qu'il en soit, elles ne traduisent que l'aspect dynamique d'une situation dont les fluctuations échappent généralement à tout examen d'additions ou de soustractions.

Une telle analyse ne nous explique jamais l'étrange nature du public des Gémeaux. Apparemment ce public est composé de gens normalement constitués, représentant l'ensemble des classes d'âge et des catégories sociales de la région. A les voir entrer et sortir les soirs de spectacle ou participer aux activités, à l'occasion flâner dans une exposition, on n'éprouve aucune inquiétude. Ils sont l'image réconfortante et microcosmique d'une France tranquille.

Pourtant, à y regarder de près, ce public a plusieurs visages. Visages fugitifs apparaissant un soir pour disparaître, la représentation terminée. A jamais ou presque. Ainsi, à part quelques inconditionnels — ceux qui forment le noyau des grandes aventures — et malgré un taux de fréquentation assez constant, les séances de cinéma, par exemple, connaissent quatre, cinq publics, voire plus. Entourant les inconditionnels décidés à tout ingurgiter, on voit un jour arriver les amateurs de musical, un autre les férus de suspense, une autre fois les préoccupés de société. Que tous ces gens-là ne soient pas les mêmes est, d'un certain côté, encourageant. Les visages scéens sont ceux de l'éclectisme. Et on comprend qu'une heure et demie en compagnie de Yehudi Menuhin n'attire pas celui pour qui les Mystères de l'Ouest ont infiniment plus de charmes que ceux de la musique.

C'est le droit de chacun de choisir son spectacle en fonction de ses penchants et de ses responsabilités. Il n'en reste pas moins que cette diversité des publics nous laisse quelquefois perplexe. Car on peut se demander si, à ce principe de liberté de choix, il ne faut pas ajouter un certain sectarisme qui veut que ledit choix s'accompagne de tout refus d'aller ailleurs.

Autrement dit, on peut se demander s'il y a points de rencontre entre ces publics et sur quel terrain l'amateur d'un tel spectacle peut rejoindre l'amateur d'un autre spectacle ? En somme, comment décloisonner ces publics à qui on peut reprocher de ne pas se connaître parce que chacun de ceux-ci n'a pas la curiosité d'aller voir ce qui se passe chez l'autre ?

S'il est dans notre rôle de provoquer ce décloisonnement, il est dans celui de nos adhérents de nous aider à le réaliser.

**Jacques MOURGEON,**
**Animateur Cinéma Audiovisuel**

# Centre des Jeunes des Blagis

**Samedi 8 mai :**

**AUTOUR DU MONDE**
(montage audiovisuel)

Du silence du Cap Nord au dynamisme des marchés africains, de la solitude saharienne à la démographie indienne, de la frénésie des cités américaines à la marche silencieuse des nomades afghans... Tel est le montage que le Club Unesco du Centre des Jeunes des Blagis vous propose samedi 8 mai à 21 h, au Centre Alfa, 2, rue du Docteur-Roux à Sceaux.

Présenté par la *« Fenêtre ouverte »*, Club Unesco de Paris, ce montage en fondu enchaîné de deux heures et demi a déjà été projeté de nombreuses fois dans la région parisienne et a été chaque fois très apprécié.

**Samedi 22 et dimanche 23 mai :**

**LES ENFANTS**
(exposition photos)

Le Centre des Jeunes des Blagis offre la possibilité à tous les débutants, amateurs, chasseurs d'images du dimanche, ainsi qu'à ses adhérents, de participer à l'exposition photos qu'il organise le samedi 22 et le dimanche 23 mai dans le cadre du week-end d'animation sur le quartier des Blagis.

Le thème choisi est *« Les enfants »*, (dans leurs jeux, activités, ou expressions mais aussi portraits, etc...).

Pour participer à cette exposition, que vous soyez ou non adhérent au C.J.B., nous vous demandons de déposer les épreuves (minimum 13 × 18) au Centre Alfa, 2, rue Du Docteur-Roux à Sceaux.

**Du 26 juin au 4 juillet :**

**CANOE KAYAK**

Le C.J.B. ayant l'intention de créer une section de canoë-kayak, il propose à tous les amateurs de canoë-kayak, mais aussi aux gens qui n'en ont jamais fait, une semaine d'initiation et de descente de rivière.

C'est dans le cadre du Parc naturel des Landes de Gascogne sur la Grande Leyre que vous pourrez découvrir les joies du canoë-kayak sur un parcours de plus de cent kilomètres.

Il sera aussi envisagé une découverte de la région.

L'hébergement se fera sous tentes ou dans des gîtes ruraux.

L'encadrement sera assuré par la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports des Landes.

Le prix de ce séjour de 9 jours sera de 500 F comprenant transport, hébergement, nourriture, encadrement, matériel, assurance.

Inscriptions auprès de Pierre BOURLON, Permanent du C.J.B., 2, rue du Docteur-Roux à Sceaux.

**AVIS AUX ARTISTES DU DIMANCHE**

Nous envisageons de donner la possibilité à tous les *« ARTISTES DU DIMANCHE »* du quartier des Blagis, d'exposer leurs œuvres dans le cadre du week-end d'animation du C.J.B. du samedi 22 mai et du dimanche 23 mai.

Cela, dans le but de faire participer un certain nombre de personnes du quartier.

Tous les peintres, sculpteurs, tapissiers, etc... qui aimeraient exposer dans ce cadre-là, sont invités à prendre contact avec nous le plus rapidement possible au Centre Alfa, 2, rue du Docteur-Roux à Sceaux.

# Bibliothèque Municipale

## CARNAVAL

C'était la fête le samedi 13 mars à la Bibliothèque des jeunes de Sceaux. Les enfants se sont déguisés en clowns, les maquillages étaient très étudiés. Après avoir joué une pièce improvisée d'après un album : « Le kidnapping de la cafetière », ils ont défilé une grande heure, dans les rues de Sceaux : de la rue piétonne aux squares de Bretagne et d'Alsace en revenant par la Résidence Penthièvre et le Petit Parc.

Pour terminer l'après-midi en beauté, un goûter de crêpes arrosé de jus d'orange leur a été offert.

## VACANCES

Tout le monde pense aux vacances... La Bibliothèque Municipale aussi. Nous vous ferons part prochainement de ses projets pour l'été, mais aujourd'hui ce sont vos vacances qui sont à l'ordre du jour.

Nous vous proposons une liste de livres pour préparer votre prochain voyage en Grèce : des guides bien sûr, mais aussi les récits des voyageurs qui, avant vous, ont aimé ce pays et ses habitants, ses sites : ruines antiques et églises byzantines... Pour connaître un pays, rien ne vaut de l'écouter parler : nous avons fait un choix de romans et de poèmes pour vous introduire à la pensée grecque actuelle. Nous vous présentons les meilleurs du 27 avril au 15 mai à la section « Adultes » du Petit Château, aux heures habituelles d'ouverture : mardi, mercredi, vendredi, samedi : de 14 h à 18 h ; jeudi de 14 h à 19 h 30 et samedi de 10 h à 12 h.

Les listes resteront à votre disposition jusqu'à épuisement du tirage.

**Attention : Dans le prochain numéro du Bulletin Municipal le programme de l'été à la Bibliothèque Municipale.**

## Musée de l'Ile-de-France

### A LA DECOUVERTE DES CHATEAUX D'ILE-DE-FRANCE

Au Musée de l'Ile-de-France vient d'être installé, par les soins de la Conservation, un appareil projetant en permanence, un montage en couleurs sur les châteaux de la région parisienne.

En regardant cette projection et en consultant le dépliant qui s'y rapporte, distribué au Musée, vous ferez moisson d'idées pour une promenade du dimanche.

### CENT PHOTOS-CONSTAT OU LA BANLIEUE PARISIENNE DEFIGUREE

L'Orangerie du Château de Sceaux nouvellement restaurée va accueillir une exposition au titre très actuel : « 100 photos-constat ou la banlieue parisienne défigurée ». Les banlieusards et les Parisiens pourront, au printemps, profiter du parc et regarder, dans le bâtiment de J.-H. Mansart, 100 agrandissements de cartes postales anciennes présentées à côté de photos récentes des mêmes sites, prises sous le même angle. Ils pourront comparer, juger, apprécier.

Cette exposition sera présentée du 30 avril au 30 mai, tous les jours sauf le mardi, de 14 h à 18 h. Entrée 2 F. Demi-tarif 1 F (groupes culturels, étudiants, C.V., Amis du M.I.D.F.).

□

### LA POESIE A SCEAUX

Une nouvele revue vient de naître à Sceaux : « Corps », revue poétique trimestrielle.

Si vous aimez la poésie, si vous souhaitez qu'elle puisse fleurir, adressez-vous à Jean-Pierre BIAROTTE-SORIN 112 bis, rue Houdan à Sceaux.

## Les Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine - Sceaux

### INITIATION AUX INSTRUMENTS A VENT

L'Association des Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux organise le mercredi 12 mai à 17 h 30, en la salle de l'ancienne Mairie, 68, rue Houdan à Sceaux, un concert éducatif consacré aux instruments à vent avec le concours du Quintette à vent du Conservatoire : Jean Delaunay, Flute ; André Caurette, Hautbois ; Yves Aimon, Clarinette ; Guy André, Basson ; Marc Flahaut, Cor ; dans des œuvres de J. Haydn, P. Hindemith, H. Tomasi, J. Ibert.

En seconde partie, aura lieu une projection de diapositives commentées par un fabricant d'instruments à vent.

Prix des places : 10 F ; Amis du Conservatoire, enfants, étudiants : 3 F.

## Chorales "A Cœur Joie"

Le concert annuel des chorales « A Cœur Joie » de Sceaux aura lieu le jeudi 13 mai 1976 à 21 heures aux Gémeaux (49, avenue Georges-Clemenceau) :

- **Chanterie :** Direction : Martine BRENAS ;
- **Cantilène :** Direction : Odile CHATEAU ;
- **Chorale : Direction :** Claude RAGU.

Une soirée artistique et sympathique en perspective. Un programme d'une très grande variété. Une manifestation que ne peuvent ignorer ceux et celles qui s'intéressent quelque peu à la vie de leur ville.

A bientôt !...

## 7 + 1 = 8

Le huitième Festival d'été de Sceaux débute cette année par — arithmétique oblige — un sextuor et un octuor (sextuor de harpes, octuor de cuivres), le vendredi 2 juillet dans l'Orangerie du Château de Sceaux, pourvue d'un fastueux décor.

Des formations très diverses, attirant un large public animeront le très noble bâtiment de J.-H. Mansart.

Les « Ballets historiques » du Marais précéderont « Los Calchacis ». Le quatuor de flûtes Gérard GROGNET devancera Guy BEART. La Provence viendra en Ile-de-France avec son ensemble instrumental. Le grand guitariste Alexandre LAGOYA donnera un récital le 3 septembre, suivi par les « Stars of Faith of Black nativity ».

Ces quelques exemples montrent notre volonté d'éclectisme qui suscitera auprès des mélomanes, nous l'espérons, un très vif intérêt.

Le huitième Festival de Sceaux, organisé par l'Association SMES et le Musée de l'Ile-de-France, aura lieu du 2 juillet au 3 octobre, les vendredi, samedi et dimanche.

**Toutes les informations** pratiques seront données par voie d'affiches et au Château de Sceaux.

**Location :**

— par correspondance : Château de de Sceaux 92330 SCEAUX ;

— par téléphone : 661-06-71.

## Comité Municipal des Fêtes

### FETES DE SCEAUX 1976

Le programme des Fêtes qui se dérouleront les 12/13 et 19/20 juin prochain est maintenant arrêté.

Un bal au Jardin de la Ménagerie, une opérette au Théâtre de verdure du Petit Château, une course cycliste et une grande fête de plein air avec les motocyclistes de la Garde Républicaine de Paris et une musique militaire constitueront les éléments « classiques » de ce programme.

Plus nouveaux seront le rallye du samedi 12 juin après-midi (*) et la « Fête des Associations » qui se déroulera au Jardin de la Ménagerie toute la journée du dimanche 13 juin.

*(*) Il s'agit d'un rallye pédestre à travers la ville, au caractère sportivo-touristico-culturel... A ne pas manquer*

# L'A.S.A.S.-Basket fait le point

La phase des matches retour est si bien entamée qu'il est d'ores et déjà possible de tirer les premières conclusions d'une saison qui a commencée en septembre 1975 et qui doit se terminer en mai prochain.

La présente saison, qui a vu 19 équipes engagées dans les divers championnats nationaux, régionaux et départementaux, se déroule de façon merveilleuse avec une intensité jamais atteinte jusqu'alors.

Les plus vives satisfactions viennent du comportement magnifique de nos jeunes qui représentent pour nous, dirigeants, un investissement de plusieurs années et une attention de tous les instants.

Le niveau de nos équipes est tel — plusieurs titres de Champion de Paris la saison précédente — que certains jeunes joueurs (juniors et même cadets) ont été incorporés dans nos équipes premières masculines et féminines.

Leur joie de jouer, leur sérieux et leur amour du Club associés à l'expérience de certains anciens et à la qualité de leurs entraîneurs ont amené un rythme et un niveau de jeu qui font que :

L'équipe masculine est classée 1re de la division Excellence masculine sur 12 clubs avec 5 points d'avance sur l'équipe classée 2e. Elle est pratiquement assurée de jouer la saison prochaine en Championnat de France division nationale IV.

Cette équipe qui n'a perdu qu'un seul match a assuré sa qualification contre Rueil le samedi 7 février dernier, dans la salle municipale, devant plus de 300 spectateurs. Le titre de champion de Paris *« Excellence »* est à sa portée (notre photo).

L'équipe féminine qui évolue en championnat de France division nationale III est 2e de poule à 1 point du Red Star classé 1er. D'ores et déjà, elle est pratiquement assurée de remonter en nationale II et peut-être de terminer 1re de poule et ainsi se qualifier pour la phase finale du Championnat de France.

Nos équipes juniors, cadettes, minimes, benjamines, poussines, (qu'il s'agissent des garçons ou des filles) sont en tête des divers championnats et participeront, pour la plupart d'entre elles, aux phases finales menant au titre suprême.

Mais les plus beaux résultats ont été obtenus dans la Coupe de France des clubs ou 3 de nos équipes (junior, cadette féminine et cadette masculine) ont disputé les 1/8e de finale. Malheureusement, les juniors féminines et les cadettes ont été respectivement battues à Châlon-sur-Marne et à Caen.

Par contre, nos cadets ont remporté une très belle victoire sur Vierzon et sont ainsi qualifiés pour les 1/4 de finale qui se disputeront en matches aller et retour respectivement les 21 mars et 11 avril contre l'A.B.C. Nantes, un grand renom du basket français ; le match retour aura lieu à Sceaux.

Les magnifiques résultats permettent à l'A.S.A.S. d'obtenir la 3e place au classement féminin avec 220 points derrière l'A.S. Montferrand 280 points, et le Clermont U.C. 235 points.

L'Equipe Basket Magazine écrivait à ce propos dans son numéro 47 du mois de mars 1976 :

*« Le Caen B.C., dans la compétition masculine et l'A.S. Montferrand chez les féminines se détachent. »*

*« En ce qui concerne l'A.S. Montferrand, on pouvait se demander, avant que ne se disputent les huitièmes de finale des épreuves de jeunes, qui pourrait bien rattraper les Auvergnates. Car l'A.S.M. était le seul club à avoir ses juniors et ses cadettes encore qualifiées à ce stade de la compétition. Pour Montferrand le danger peut venir de Clermont avec le C.U.C., mais peut-être encore plus de l'A.S.A. Sceaux.*

C'est dire la renommée de notre ville dans le concert du basket français, d'autant que l'équipe juniors du Lycée Lakanal comprenant quelques joueurs de l'A.S.A.S. et non des moindres... vient d'enlever le titre de Champion d'Académie de Paris et va poursuivre ainsi sa *« carrière »* vers le titre de Champion de France universitaire.

**Le Président,**
**P. DAZET.**

N.B. - Nous préparons d'ores et déjà les équipes poussines et benjamines pour la saison prochaine. L'école de basket ouverte aux garçons et filles nés en 1966-1967 fonctionne tous les mercredis matin à partir de 10 h au Stade de la rue des Clos-Saint-Marcel. Parents, venez-y inscrire vos enfants.

# A.S.A.S. - Tennis

### Résultats des épreuves du Championnat de Paris 1975

**Equipe junior cadet**

Capitaine : Philippe FERRANDIS - Equipiers : Isabelle LE GUERN, Christine GASARIAN, Nicolas CHERRIER, Eric MARTINACHE, Philippe REBUFFET, Frédéric SAADA.

Intégrée dans la poule la plus difficile, cette équipe ne perd qu'un seul match, très honorablement d'ailleurs, contre le C.A. Montrouge 1re, très forte équipe comportant en tête un joueur classé à 15/2 et une joueuse de même classement.

Nul doute qu'avec un tirage au sort plus favorable, cette équipe, à laquelle un effort tout particulier avait été consenti l'hiver dernier en matière d'entraînement, était appelée à une carrière des plus prestigieuses sur le plan parisien.

**Equipe 1re féminine**

Capitaine : Simone BEAUPOIL - Equipières : Jacqueline BERNELLE, Isabelle CLAIRE, Jacqueline LEVAVASSEUR, Marie-France VIEL.

Victorieuse sur toute la ligne, l'équipe est championne de Paris 3e série et accède à la 2e série alors qu'elle ne figurait qu'en 6e en 1971.

Tout commentaire se montrerait superflu.

**Equipe seconde féminine**

Capitaine : Yvonne GRIVART - Equipières : Odette BARRAL, Marie-Noëlle BOSSARD, Denise CANDAU, Claire DOMANGE, Brigitte HOUERY, Claire LA SALLE et Brigitte MAHIEUX.

Engagée pour la première fois, à titre expérimental, cette équipe fait une longue carrière puisqu'encore en compétition le 13 septembre, jour où, incomplète, elle cède, de justesse, en déplacement, devant le C.S.M. Puteaux, très bonne équipe drivée par le responsable régional de la Ligue de Paris, Président du Comité des Hauts-de-Seine.

**Equipe 1re masculine**

Capitaine : Jean-François DAVID - Joueurs : Jean-Michel ANKAOUA, Jean-Philippe CARTIER, Cyril ESTANOVE, Christian GAMBOTTI, Charlie LAI VAN SANG.

L'équipe assure sa place en troisième série où elle accédait cette année alors qu'encore en cinquième série en 1973. Après d'excellents résultats, elle chute très honorablement en 1/4 de finale devant le TC Orsay qui devait devenir champion de Paris de la série, puis de très peu en repéchage, par manque de motivation inhabituel et accidentel de ses équipiers.

**Equipe seconde masculine :**

Capitaine : Bruno CEZARD - Equipiers : Franck BROUSSAUD, Bruno EWALD, Christian GAMBOTTI, Michel HEDDE, Gérard HUBERT, Pascal METZINGER, Thierry PICHARD, Frédéric SAADA, Alain TOMAS, Dominique VARIN.

Elle réalise une très bonne saison malgré l'abstention trop fréquente, voire systématique de plusieurs joueurs classés.

### Classement fédéral 1976

Bien qu'encore incomplet, le classement récemment édité confirme la progression en nombre et en valeur des joueurs évoluant au club.

**Chez les messieurs**

| | | |
|---|---|---|
| Jean-Michel ANKAOUA | + 2/6 | (ex 4/6) |
| Cyril ESTANOVE | 15/1 | (ex 15/4) |
| Christian GAMBOTTI | 15/2 | (ex NC) |
| Charlie LAI VAN SANG | 15/2 | (ex 15/4) |
| Jean-François DAVID | 15/3 | |
| Marc LIENARD | 15/3 | (ex 30) |
| Pierre PAPIN | 15/3 | |
| Thierry PICHARD | 15/3 | (ex 30) |
| Pierre TUCOULOU | 15/3 | (ex 15/4) |
| Hugues AYPHASSORHO | 15/4 | (ex NC) |
| Philippe FERRANDIS | 15/4 | (junior ex NC) |
| Philippe REBUFFET | 15/4 | (junior ex NC) |
| Christophe BERNELLE | 15/5 | (minime ex NC) |
| Patrick BERNELLE | 15/5 | (junior ex NC) |
| Jean-Philippe CARTIER | 15/5 | |
| Franck BROUSSAUD | 30 | |
| Bruno GERARD | 30 | |
| Michel HEDDE | 30 | |
| Pierre JOUFFRET | 30 | |
| LAI CAN TANH | 30 | (ex NC) |
| MA KIN LAI | 30 | (ex NC) |
| Eric MARTINACHE | 30 | (junior ex NC) |
| Jean PARION | 30 | (ex NC) |
| Jean-Louis PASSAL | 30 | |
| Michel TROLLE | 30 | (ex NC) |

**Chez les dames**

| | | |
|---|---|---|
| Mlle Isabelle CLAIRE | 15/1 | (ex 15/2) |
| Mme J. LE VAVASSEUR | 15/2 | |
| Mme J. BERNELLE | 15/3 | |
| Mme Brigitte MAHIEUX | 15/4 | (ex NC) |
| Mlle M.-F. VIEL | 15/4 | (ex 30) |
| Mme Simone BEAUPOIL | 15/5 | |
| Mlle Yvonne GRIVART | 15/5 | (ex NC) |
| Mlle Cécile LAURENT | 15/5 | |
| Mlle Claire DOMANGE | 30 | (ex NC) |

En résumé, 34 joueurs ou joueuses classés (pour 1 en 1971, 7 en 1974, 20 en 1975) dont 14 promus et parmi ces derniers 4 juniors et 1 minime.

Bravo l'A.S.A.S.. A noter que tous sont fermement décidés à faire encore mieux ...la prochaine fois, malgré les impossibilités matérielles pour la section, consciente des deux autres volets de sa vocation (promotion des jeunes et sport-détente) de jouer à plein la carte compétition.

**Le Président, G. LE PECHON** — **Le Responsable sportif, R. BEAUPOIL**

# La Boule Scéenne

Après l'Assemblée générale du 17 janvier dernier, la formation du Bureau 1976 (avec la reconduction de Charles CHADENIER dans ses fonctions de Président) et l'accueil de dix-sept nouveaux membres, l'activité sportive de la Boule Scéenne a repris, après deux mois de ralentissement dû à la saison. Si les entraînements quotidiens n'ont pas cessé, il a fallu attendre fin février pour voir nos équipes rechercher les rencontres à l'extérieur.

Le 22 février, au Complémentaire (16 Q.T.C.) organisé par le Lac Saint-James, nos *« Jeunes » :* FACHAUX frères, HAMON et J.-C. LACOSTE furent stoppés très près du but (échec dans leur demi-finale), tandis que les adultes (CREVOISIER, LECANU, MURGUES et V. SMANIOTTO enlevaient la finale de cette épreuve, rapportant ainsi à notre Siège social la première Coupe de l'année.

Le 29 février, à L'Hay-les-Roses (32 D.T.C.), GUIGON et ROPE perdent en demi-finale du Complémentaire.

A Colombes, la veille, la compétition opposant des doublettes formées d'un adulte et d'un jeune, membres de la même Socéité, vit trois de nos équipes passer les deux premiers tours qualificatifs pour la suite des rencontres (à Colombes, le 6 mars), la quatrième équipe étant retenue pour le Complémentaire. Ce 6 mars, nous n'avions pas moins de trois doublettes en demi-finales. Malgré une belle partie, la paire familiale LACOSTE L. — LACOSTE J.-C. dut se retirer, tandis que le sort désignait C. BOISSAY — Bruno FACHAUX pour représenter la B.S. dont les couleurs eussent pu être aussi bien défendues par D. ARBITRE-D. HAMON. Perdre en finale équivaut à une place de second, très honorable dans un tournoi fort relevé.

### Histoire bouliste... et vraie

Deux jolies petites filles jumelles étant nées, au début de l'hiver précédent chez le joueur Ph. J. de la Boule Scéenne, quand vint la belle saison on put voir souvent la charmante maman poussant le landau double dans les allées du Jardin public jouxtant le boulodrome, où son mari disputait quelque rencontre.

Un jour de concours local, alors que Ph. J. luttait, boules en main avec ses équipiers, un ancien bouliste, qui rôdait autour des cadres de jeu, traduisit à haute voix son étonnement de ne pas apercevoir le landau par-delà le grillage de clôture du boulodrome. *« Tiens,* dit-il, *Ph. J. est venu jouer sans ses jumelles aujourd'hui ».*

Tout près, derrière l'auteur de cette réflexion, une voix interrogative et discrète demanda : *« Il vaut mieux apporter des jumelles pour jouer aux boules ? »* (sic).

Un regard en arrière montra à l'auditeur de ce propos que la question venait d'être posée par une jeune femme au monsieur qui lui donnait le bras...

A quand, pour les tireurs de but, la longue-vue qui grossirait le cochonnet ?

# Après le succès du premier "C

## Il reste à fixer la date de

Le premier « *Cross de la Ville de Sceaux* » qui s'est déroulé dans la matinée du dimanche 14 mars 1976, dans les rues du centre de la ville, le Parc de Sceaux et le Jardin de la Ménagerie a été un incontestable succès. Qu'on en juge : 652 inscrits, 596 participants, toutes les catégories représentées (de 10 à 67 ans) avec plus de 100 concurrents chez les « *Benjamins garçons* » et les « *Seniors hommes* ». Et puis, des centaines de spectateurs : parents, amis, supporters, d'autres encore, venus pour différents motifs, et surpris de rencontrer une animation qu'on ne connaît généralement qu'au moment des Fêtes du mois de juin.

Ce succès, il faut le souligner, a été le fruit d'une collaboration exemplaire : aux responsables du Bulletin Municipal d'Information qui voulaient faire courir un « *Cross du Figaro* » à l'échelle de Sceaux, s'étaient joints des membres de l'U.S.B.R.S., du Comité des Fêtes ou de l'O.M.S. ainsi que des professeurs d'éducation physique des établissements scolaires de la ville, chacun apportant sa compétence ou son expérience pour résoudre les multiples problèmes posés sur le plan matériel ou sportif.

Encouragés par le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, assurés de l'appui bienveillant du Maire et de la Municipalité, bénéficiant du concours de la Police et des secouristes de la Croix-Rouge, les organisateurs ont su mettre en place, là où il le fallait et quand il le fallait, personnel et matériel comme s'il s'agissait d'une opération répétée pour la énième fois et où l'improvisation n'avait pas sa place.

Et pourtant il a fallu improviser : en prenant des inscriptions jusqu'au dernier moment, en modifiant l'implantation du service d'ordre en fonction du développement de la circulation automobile ou encore en effectuant un double classement — individuel et par équipe — dans des conditions matérielles assez précaires sans pour autant que l'annonce des résultats se fasse trop attendre.

Les résultats ont été proclamés en fin de matinée devant la rotonde du Jardin de la Ménagerie. Pour chaque course, des récompenses : à la première équipe, une coupe offerte par la Société d'Edition du Bulletin Municipal d'Information ; au premier une coupe ou une médaille offerte également par la S.E.B.M.I.S. ; au second, une victoire ou une médaille offerte par le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ; au troisième et au dernier, une boîte de confiserie, très généreusement offerte par M. Charles « *Lolo* » BERGER, qui fut aussi le concurrent le plus âgé (67 ans) de l'épreuve réservée aux vétérans ; aux dix ou quinze premiers, selon les cas, une breloque souvenir.

Tous ces prix furent remis, dans une atmosphère très détendue, par M. MAZEAUD, Secrétaire d'Etat et par M. GULDNER, Maire de Sceaux qu'accompagnaient plusieurs membres de la Municipalité et M. BOUE, Inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports.

« *A l'année prochaine* » se sont dit en se quittant organisateurs et concurrents, et comme ils ont eu raison ! On ne voit pas pourquoi en effet, après ce premier succès, n'aurait pas lieu en 1977 un autre « *Cross de la Ville de Sceaux* », réunissant au moins mille coureurs, avec un règlement perfectionné par l'introduction de tranches d'âges dans les catégories « *Senior* » et « *Vétéran* » et la possibilité de classer séparément licenciés et non-licenciés. Il reste à fixer la date de l'épreuve ; ce sera fait prochainement.

Studio Sud

*Les organisateurs : Jean-Louis Oheix, Conseiller municipal, entouré par Michel Tripier, Professeur d'E.P.S. au Lycée Marie-Curie, Françoise Millet, Service des Relations publiques de la Mairie et Jean-Claude Frémaux, Directeur de l'Office Municipal des Sports*

Studio Sud

*La rue piétonne « avalée » après un départ fulgurant*

Studio Sud

*Une incursion dans le Parc de Sceaux : pas de difficultés majeures mais un parcours pourtant très sélectif*

# "Cross de la Ville de Sceaux"

## e de l'épreuve en 1977

Studio Sud

*A l'entrée du Jardin de la Ménagerie, les coureurs de tête ont déjà une avance confortable*

Studio Sud

*Remise de prix par M. Guldner, Maire de Sceaux et M. Monceaux, Maire adjoint*

Studio Sud

*Les chaleureuses félicitations de M. Mazeaud, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, à Lolo Berger, 67 ans, le plus âgé des vétérans*

## Résultats complets

**BENJAMINS**
**FILLES**
**Classement individuel**

1. BOURDEIX
2. SALPHATI
3. PLENACOSTE
4. PHILIPOT
5. RIGAL
6. GAUGUE
7. LAGADEC
8. FORTIN
9. CLAVERIE
10. OLIVIER
11. RHEIN
12. GUEUZILLE
13. BAYLE
14. CIRET
15. COSTE
16. RICOMMARD
17. MAVRY
18. LORIT
19. MERMENT
20. CASTEYDE
21. DURBISE
22. DEFOSSES
23. GREMION
24. LAJOURNADE
25. JULE
26. LOCHEREAU
27. FOUMEAU
28. DE VILLENOISY
29. BACQUE
30. MOURGUES
31. RAZEL
32. COHEN
33. FREYSSELINARD
34. BONOT
35. ALQUIER
36. LEMAIRE
37. BARON
38. VILDY
39. ATTIA
40. SAINT MLEUX

**Classement par équipe**

1. Externat Sainte Jeanne-d'Arc

**BENJAMINS**
**GARÇONS**
**Classement individuel**

1. RECTON
2. GODIN
3. DESLANDES
4. SINIORET
5. CRAS
6. RAKIC
7. BIONDO
8. CHATEAU
9. CLEMENT
10. GEMIER
11. LACHAIZE
12. TIRCAZES
13. MORETTI
14. DE SAINTILAN
15. HARDELIN
16. PETITBON
17. RASTELLI
18. PESCHARD
19. LAJOURNADE
20. BOIGEOL
21. BELLUZ
22. MIGNOT
23. GUILLOU
24. BARRIOZ
25. ROUBERJOD
26. DE SAUZA
27. ELLINGER
28. FOULON
29. VALTON
30. DOUEIL
31. MARY
32. BOISSAU
33. DUSSOURT
34. GUELPA
35. KLESPERT
36. HUG
37. LADOUX
38. ARPIN
39. ESTEVE
40. POITOUX
41. BUSNEL
42. BOCQUEL
43. AZOU
44. MOURA
45. GOMES
46. ROUSSEAU
47. CAPILLON
48. ROUSSEL
49. FAU
50. DUVIVIER
51. NEGRE
52. CHASSAGNON
53. DUARTE
54. DESGORGES
55. GINOLIN
56. LEBLAY
57. GUILLAUME
58. DE LANGLOY
59. ANEZO
60. HALLUIN
61. GAVEAU
62. REBOCHON
63. BILLON-GRAND
64. BRETEL
65. PASCAUD
66. FRANCOIS
67. D'ANTRIA
68. OHEIX
69. MIRROIR
70. LAPLANE
71. MEISTER
72. BLONDEL
73. COURTEAUX
74. MADI
75. COUZINET

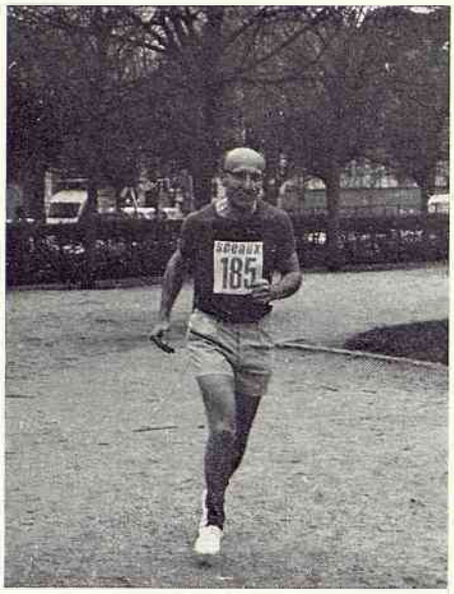

Studio Sud

***Michel Piquard défend*** *vaillamment les couleurs du Conseil Municipal...*

Studio Sud

*L'allée du Parc : un faux plat redoutable*

Studio Sud

*... et Yvan Carrez, celles du Comité des Fêtes*

Studio Sud

*Pour l'épreuve Senior, circulation automobile déviée et chaussée aux coureurs*

Studio Sud

*Lolo Berger en plein effort*

Studio Sud

*L'attente des résultats au pied de la rotonde du Jardin de la Ménagerie*

76. BEAUVOIS
77. GUINOD
78. DE LANSALUD
79. JAMOIS
80. CLUZEAU
81. DORIER
82. GOASGUEN
83. MILLOT
84. PROUST
85. RIGOT
86. COUTIN
87. CUSSINET
88. DOMMERGUES
89. BENAHAMIAS
90. PROUST
91. DOUSSAINT
92. PATINO
93. DENOYER
94. JAMOIS
95. APPRIOU
96. LISBONA
97. GUILLAUME
98. VACHEROT
99. DUVAL-ARNOULD
100. JACQUOT
101. DUMAS
102. MORAND
103. ZELTZMAN
104. NEDJAR
105. MEUROUX
106. GODIA
107. BOISSERIE
108. BUSNEL
109. AMIOT
110. BARAT
111. GERMAIN
112. GAY
113. LETOUNEUR
114. GUE

**Classement par équipe**

1. Lycée Lakanal
2. Externat Sainte Jeanne-d'Arc
3. Lycée Marie-Curie
4. Association Sportive de Fontenay-aux-Roses

**MINIMES FILLES**
**Classement individuel**

1. DUBREMEL
2. MOLIERE
3. DENORMANDIE
4. VISSAK
5. NICOD
6. DUPIN
7. BARDIN
8. BAUDIOT
9. MONCEAUX
10. PICHON
11. LEMETAIS
12. FRANCIS
13. BERTRANDHANDY
14. TERREZ
15. VALLOT
16. BERTHE
17. RUNTZ
18. GUILLOUX
19. RAVELEAU
20. LAGADEC
21. BONNET
22. MAGNIER
23. MAURY
24. SAINT LEGER
25. PERROT
26. BLONDEL
27. MOREAU
28. PERNEZ
29. GUILLOUX
30. LAMBRECHT
31. HOMASSEL
32. DUFFAU
33. BORDELIER
34. JUILLET
35. CAZARD

**Classement par équipe**

1. Externat Sainte Jeanne-d'Arc

**MINIMES GARÇONS**
**Classement individuel**

1. BELGUIDOUM
2. JOLLY
3. BLAMPAIN
4. GUIMEUX
5. DEGENDRE
6. BOUCLIER
7. POITOUX
8. MATHIAS
9. BOCQUEL
10. REICH
11. DALENNES
12. BEUCHERIE
13. TISON
14. AQUIOUPOU
15. HOUGET
16. JOLLY
17. GUIRLET
18. LAMY
19. LEBOLAY
20. PHAM
21. BELLE
22. TARON
23. ALAIN
24. AIT SI AMER
25. ACHARD
26. VILLA
27. DELYE
28. BESSE
29. BOBIN
30. CADOT
31. CERETTI
32. AIACH
33. LOVISOLO
34. BACQUE
35. CARADJIAN
36. DE SAINTE MARIE
37. LAVANT
38. IBORRA
39. CALIF
40. CHOQUET
41. ANDRIOLLO
42. KERHOM
43. DUPEUX
44. GUILLAUME
45. RIEU
46. BONNEMAISON
47. RAVZY
48. FREY
49. DUVAU
50. DIVO
51. SEGONDS
52. QUINTERO
53. VANLAIR
54. GOSSE
55. CREACH
56. BROUE
57. PETILLON
58. NEDJAR
59. RENAULDON
60. FONTBANSTIER
61. WOSTASINSKY

**Classement par équipe**

1. Association Sportive de Fontenay-aux-Roses
2. Lycée Marie-Curie

**CADETS FILLES**
**Classement individuel**

1. BRUNO
2. WITH
3. SYBILLE
4. BERGER
5. CASTEL
6. TRAM
7. RUEL
8. ROYNETTE
9. BORNE
10. POTZSK
11. VIGOUROUX
12. AURAN
13. ROBERT

**CADETS GARÇONS**
**Classement individuel**

1. TRIN
2. RIALLAND
3. BOCQUEL
4. CORDIER
5. PASCO
6. GUINOT
7. POITOUX
8. GRY
9. SOLIGNAC
10. CHANCELIER
11. LACHAIZE
12. OLIER
13. GICQUIAUD
14. POURSIN
15. VASSORT
16. BROUCKE
17. SCHAFFERT
18. EURT
19. BOQUET
20. TROGNEUX
21. LAURENT
22. MARTINEZ
23. LOMBARD
24. MAZZON

**Classement par équipe**

1. Lycée Marie-Curie

**JUNIORS FILLES**
**Classement individuel**

1. FRELAT
2. MARTEL
3. PILLON
4. JOANNY-FLINOIS

**JUNIORS GARÇONS**
**Classement individuel**

1. ESTEVE
2. DEMERENS
3. REBUFFET
4. FERRANDIS
5. VASSEUR
6. BERNELLE
7. RURT
8. VABRE
9. BLUM
10. DE SAINTE MARIE
11. TERRY
12. RICHARD
13. BORENSTDATZ
14. RICHER
15. CARDOT
16. RINGENBACH
17. CHERRIER
18. AYPHASSORHO

**Classement par équipe**

1. Association Sportive et Athlétique Scéenne (section Tennis)

**SENIORS FEMMES**
**Classement individuel**

1. LESIEUR
2. BONTE
3. LEROUX
4. CORBE
5. JAMOIS
6. BONNET
7. LEVASSEUR
8. GUINOT
9. GRIEUX
10. GRACIANNETTE
11. MEISEL
12. CALA
13. CORNILLIET
14. SCHULTZE
15. REROLLE

**SENIORS HOMMES**
**Classement individuel**

1. MINNI
2. ANDREU
3. SIGNARBIEUX M.
4. PETIT
5. TERRY
6. KERGOT
7. BENARD
8. NEVEU
9. SIGNARBIEUX B.
10. EUGENIE
11. MEYER
12. BRUCKER
13. MOUSSA
14. FATHIBERRADA
15. DE SAINTE MARIE
16. JUGLARET
17. WITH
18. BOUYEM
19. DUPONT
20. DAYEZ
21. BONNET
22. BARRE
23. LALANDE
24. TRUONG
25. LESCAROUX
26. FRESSE
27. FABRYCZNY
28. CALLIER
29. LAMY
30. HERPIN
31. MARCHAIS
32. ETIENNE
33. POMEAU
34. CHAMPAULT
35. DESGORGES
36. DEPREZ
37. LEPRETTE
38. GARNIRON
39. DESTAING
40. PICHE
41. GUIMOND
42. CHANE ALUNE
43. BRETEL Michel
44. VARIM
45. VABRE
46. LAURIER
47. LAI
48. STRUGEON
49. PLASSAIS
50. JUINO
51. WOYNAR
52. HOURCADE
53. LOUE
54. DEHAIS
55. LESAGE
56. PICHOUROU
57. LAFAUSSE
58. TERRIER
59. CORBE
60. WITH
61. BOURDEL
62. MORIETTE
63. BITAN
64. GENET
65. PASQUIER
66. DUJARDIN
67. NOVAILLE
68. CONSTANCE
69. LELEY
70. D'ANDRIA
71. TOMAS
72. BRETEL C.
73. GALLET
74. JARRY
75. COURTOIS
76. GRACIANNETTE
77. BRETEL Maurice
78. CAILLAUX
79. MARCHAND
80. BUFFARD
81. GRANDMOUGIN
82. HURVY
83. MARIE
84. PASSAL
85. BLANCHARD
86. BOISSAC
87. STEPHANY
88. DAVAUX
89. GUILLET
90. PRIEZ
91. LEGENDRE
92. RAZE
93. LADOUX
94. LATERRIERE
95. CHARVY
96. JAMOIS B.
97. JAMOIS M.
98. LAGLENNE
99. PERDRIGER
100. LEBLOND
101. DUSSOURT
102. BAUDESSON
103. BLANCHE
104. CARNANA

**Classement par équipe**

1. Antony-Sports
2. Compagnie de Sapeurs-Pompiers de Bourg-la-Reine
3. Compagnie de Sapeurs-Pompiers de Bourg-la-Reine
4. Association Sportive et Athlétique Scéenne (section Tennis)

**VETERANS FEMMES**
**Classement individuel**

1. BOURDEIX
2. OZENNE
3. GUELPA

**La plus âgée à l'arrivée :** OZENNE

**VETERANS HOMMES**
**Classement individuel**

1. BOULANGER
2. GAUTIER
3. GUILLOT
4. CAMUS
5. DEVAUX
6. BATIFOL
7. MARIE
8. PROTAIS
9. MOURA
10. DUPEUX
11. OZENNE
12. LAUROUA
13. WANG
14. PIQUARD
15. MIGNOT
16. CHAUPIT
17. BEAUDESSON
18. KROT
19. CARREZ
20. BERGER

**Le plus âgé à l'arrivée :** BERGER

## Association des Anciens Combattants de Sceaux

L'Assemblée générale de l'Association s'est tenue le dimanche 11 janvier à 10 heures à l'ancienne Mairie, sous la présidence de Georges BRIZOU, Président.

Après avoir présenté les excuses de ceux qui sont retenus par la maladie ou des affaires de famille, le Président remercie les nombreux membres présents pour leur fidélité, et souhaite la bienvenue aux nouveaux adhérents. Il demande ensuite un moment de recueillement en souvenir des camarades disparus au cours de l'année 1975 : Charles TROUSSEAU, Eugène CAIGNON, Robert HUGUET, Gabriel GRANET, Charles LAUREAU.

Puis il fait part de la nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur des camarades Georges ANDRIEUX et Gabriel GRENAUT, lesquels sont chaudement félicités par l'assistance.

La parole est donnée au Secrétaire général Henri LEBOURGEOIS qui fait un compte rendu très détaillé de l'activité de l'Association pendant l'année 1975. Ce compte rendu moral très applaudi est adopté à l'unanimité.

Le Trésorier général Romain MARIE expose ensuite les résultats de l'exercice financier, qui laissent apparaître un solde positif appréciable ne nécessitant pas d'augmentaion de la cotisation. L'Assemblée félicite le Trésorier pour sa bonne gestion et approuve son compte rendu à l'unanimité.

Le Président :

— fait part de son intervention au sujet de la gratuité sur les transports en commun accordée aux Anciens de 14-18 habitant Paris et espère fermement que cette mesure sera étendue au Département des Hauts-de-Seine ;

— indique que toute forclusion a été abolie en ce qui concerne le droit à la reconnaissance de la qualité de Combattant volontaire de la Résistance ;

— rappelle que les anciens militaires ayant participé à des opérations en Algérie peuvent demander la carte du Combattant ;

— fait appel aux Anciens Combattants non organisés pour qu'ils rejoignent les rangs de l'Association où ils sont assurés de trouver un accueil cordial et sans restriction ;

— remercie les commerçants de la Ville pour le souien qu'ils apportent à l'Association, ainsi que tous les membres du Conseil d'administration pour leur dévouement.

Il est procédé au renouvellement des membres sortants du Conseil. Sont réélus Charles BERGER, Paul BIDAULT, Edmond GUILLOIS, Pierre SAULET. Est élu : Pierre SARRAZIN.

Avant de clore l'Assemblée générale, le Président a l'agréable mission de remettre au Secrétaire général, Henri LEBOURGEOIS, le diplôme de reconnaissance de l'Union fédérale de la Région parisienne pour services éminents rendus à la cause du monde combattant ; il lui remet en outre, le diplôme et la médaille d'argent qui lui ont été décernés par la Fédération nationale *« André MAGINOT »*.

La séance est levée à 11 h 30.

***

A la suite de l'Assemblée générale du 11 janvier, le Conseil d'administration se trouve composé comme suit :

**Président** ..... **Georges BRIZOU**
**Premier Vice-Président** .. **Louis DASVID**
**Deuxième Vice-Président** .. **Emile FAYE**
**Secrétaire général** .... **H. LEBOURGEOIS**
**Secrétaire adjoint** ..... **René LE SAGE**
**Trésorier général** ..... **Romain MARIE**
**Trésorier adjoint** ..... **Robert ROGER**
**Porte-Drapeau** ..... **Joseph CADORET**
**Porte-drapeau adjoint** .. **René CONTANT**

*Administrateurs* : Charles BERGER, Paul BIDAULT, Edmond GUILLOIS, Marcel LE LIBOUX, Roger MOLINET, Raymond POUTIER, Paul RALITERA, Pierre SARRAZIN, Pierre SAULET, Georges THIEBAULT.

*Commissaires aux Comptes :* Pierre CARATERO, Jacques REGNIER, Guy SEGONDS.

***

Par lettre en date du 21 janvier, M. GULDNER, Conseiller général, Maire de Sceaux, a informé le Président de l'Association que le Conseil général des Hauts-de-Seine avait adopté la gratuité des transports pour les Anciens de 14-18, quel que soit le montant de leurs ressources. Au nom de l'Association, le Président l'a remercié de son appui en la circonstance.

**Le Secrétaire général,**
**Henri LEBOURGEOIS.**

## Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris

Depuis plus de deux ans a été créée dans le département 92 « L'Amicale Hauts-de-Seine des anciens Sapeurs-Pompiers de Paris ».

Cette amicale qui se compose de membres actifs (anciens ayant appartenu au corps), membres honoraires, membres bienfaiteurs, est présidée par un ancien.

Son siège social : 1, rue Madiraa 92400 COURBEVOIE-BECON - Tél. : 333-33-73.

Pour tous renseignements complémentaires et adhésions, s'adresser au siège social.

## Syndicat d'Initiative Office de Tourisme de Sceaux

**S.N.C.F.**

Dans le souci d'être davantage à votre service, le Syndicat d'Initiative de Sceaux est maintenant doté d'un terminal (photo ci-dessous) permettant d'obtenir directement de l'ordinateur central de la S.N.C.F. toutes les réservations tant aller que retour sur le réseau national et à l'aller pour le réseau international. Ce nouveau service permet d'obtenir immédiatement les résevations désirées en quelques instants et avec une plus grande exactitude quant à l'attribution de vos places. Pour toutes les demandes que vous formulerez, dans la limite des dates autorisées et des places disponibles, vous serez servis sans avoir à attendre la réponse des gares qui parfois était de très longue durée ; vous n'aurez plus à revenir pour retirer vos titres de transport. Ce service, comme tous ceux qui vous sont offerts, est absolument sans frais.

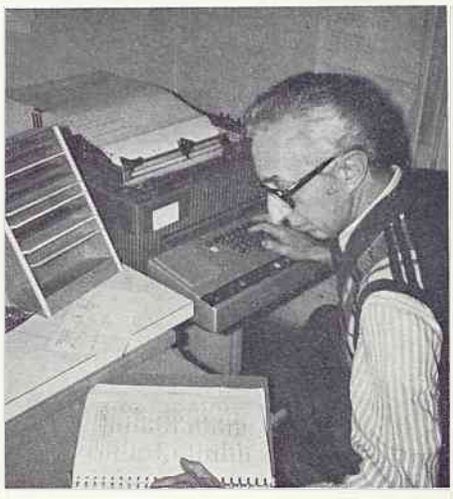

**Nota :** Il est rappelé que la location des places S.N.C.F. est ouverte à partir de deux mois avant votre voyage ; pour les trains-auto et pour certaines périodes de pointe, jusqu'à six mois à l'avance. Nous assurons la réservation wagons-lits et voiture-restaurant.

***

La branche Syndicat d'Initiative continue à vous donner les renseignements touristiques pour le territoire national, la liste des hôtels de Paris, de banlieue et de certaines régions, à vous fournir les billets de spectacles pour la plupart des théâtres et cabarets parisiens et à vous tenir au courant des manifestations locales.

Vente des tickets de minibus et validation des cartes oranges pour les transports urbains de Sceaux.

**Transport aérien**

Il est possible de réserver des places pour toutes les lignes aériennes.

**Forfaits voyages**

Renseignements et réservations pour toutes formules de forfaits dans le monde entier.

# ETAT CIVIL

## Période du 21 janvier au 31 mars 1976

### NAISSANCES

Blandine, Estelle CHORET - Marie, Céline, Jacqueline PELLISSIER - Fabien, Olivier, René ONIMUS - Marie-Ange, Clorinda, Marcelle ABITBOL - François, Xavier, Gaëtan PERRAULT - Nicolas, Pascal, Martin DUBOYS - Guillaume, Michel LAGUES - Jean-Baptiste, Christian, Louis BREVALLE - Fabrice, Eugène, Serge MESLIN - Clotilde, Marie, Constance de THONEL d'ORGEIX - Frédéric, Jacques, Marie HENNION - Stéphane, Robert PETIT - Marc, Michel, Marcel GUYOT - Magali, Sophie BRETAUD - Sophie, Marie, Geneviève GIRAUD - Romain, André, René SOUBRET - Alexandre, Bernard ESPAGNET - Pierre, Adrien COLIN - Xavier, Jean-Yves ESPAGNET - Laure, Clémentine, Marie BATHELLIER - Stéphane, Louis, Daniel ROUSSEAU - Anne-Sophie COTTART - Guillaume, Alexandre, Joël MERERÉ - Virginie SERGERAERT - Alexandre, Frédéric, Sébastien BENARD - Audrey, Elisabeth, Clothilde DELACROIX - Elie, Michel CHUPIN - Valentine, Charlotte, Edith, Janine GUILLOIS - Anne, Elisabeth ROCHET.

### MARIAGES

André, Jacques, Alain BOSTSARRON et Emmanuèle, Madeleine GOUZE — Hervé, Pierre, Marie, Germain de MILLEVILLE et Brigitte, Huguette HOURCASTAGNE - Jean-Jacques, Claude LOCQUET et Marie-Josèphe, Jacqueline, Pierrette PRUDHOMME - Pierre, Georges, Henri PLANQUES et Claude, Hélène CERINI - Francis BRETAUD et Ariane, Simone GODARD - Patrice, Georges TRINQUET et Catherine, Christine YNES - Richard, Lucien, Joseph ANTETOMASO et Anne-Dominique, Germaine DELVAL - Heinrich, Anton BARCATTA et Jenny, Michelle, Marcelle PECHON - Patrice, Julien, Alexandre BROT et Claudy, Paulette, Edith CATHALA - Jean-Marc, Georges CHERQUI et Sylvie BOILEAU - Christian, Jean-Marie, Charly NICOLAS et Marie, Angèle, Carmen CABASSOT - Alain, Yves, Roger GICQUEL et Brigitte, Anne-Claude BESENGEZ - Dominique PANTALLACI et Joëlle, Marie, Gilberte DAMOUR - Jean-Christophe PAQUET et Catherine, Françoise SMOLARSKI - Yves, Jean-Marie, François GINIAUX et Brigitte, Marthe, Lucie LAMBERT - André, Robert DE BRUYN et Odette LE NOURRICHEL - Didier, Pascal DELCOURT et Christiane, Ida, Germaine LEROY - Tite, Marie, Joseph REUTER et Martine, Thérèse MEJANE - Alain, René, Robert LEHEUTRE et Evelyne COLLARDEY - José PEREIRA RODRIGUES et Arminda ALVES - Christian LEGENDRE et Martine, Thérèse COLLEU - Marc, Alain LAIGLE et Joëlle, Aude, Marie-Louise DUCROCQ - Joël, Baptiste COLONNA et Anne, Marie, Hélène, Renée MOIZO.

### DECES

Aimée, Clémence BOURGUIGNAT, Veuve RENARD - Auguste, Alexandre LHERMITTE - Juan MARTINEZ - Michel, René, Jean BRAGEOT - Marie, Eugénie MARSAULT, Veuve COCAULT - André MENARD - Pierre, Charles, André CHAZEL - Clara ROEDER - Angèle, Lucie MASCURAUD, Veuve CHAMPION - Camille PERREARD - Marie-Jeanne DROUINEAU, Veuve GILLARD - Moïse HAISSINSKI - Roger, Victor, Paul LE FORESTIER - Elisa, Georgina, Ghislaine LESCAL, Veuve ROMAIN - Jean, Marie, Marcel, Henri, Eugène DEFORGES - Jean, Benoît, Joseph CUFINER - Cécile, Marie, Denise JEANSON, Veuve FREON - Marguerite, Marie, Joséphine, Louise PARENT, Veuve RAYNAUD - Marguerite, Blanche, Henriette HEDIGER, Veuve TURRE - Caroline, Marguerite LOTHE, Veuve SIVIEUDE - Anna GRUMBAUM - Jean, Pierre, Emile CHEVAILLIER - Léa, Julie, Marie PARENT, Veuve HUMEZ - Lucien, Fernand, Maurice CUENOT - Georges, Edouard FOURCADE-CANCELLE - Juliette, Flore ROUSSIAL, Veuve DUFFAR - Fernand, Raymond GRISET - Marie, Thérèse, Juliette, Madeleine RIANT, Veuve MAGNANT - Claudette, Louisianne DAGUET - Andrée, Emilienne RAVIN, Veuve NICOL - Catherine HOUDELETTE, Veuve SIMONET - Berthe, Marie, Zoé DEMAZURE, Veuve BRUHAIS - Fabienne, Thérèse, Andrée DOUCET - Jeanne, Marie, Isabelle DE CRECY - Ernestine, Elise GARNIER, Veuve DAVID - Marie-Madeleine, Monique BASSAGAIX - Bernard, René PAQUIER - Aurélie, Marie HARDY, Veuve VIEL - Anne, Marie, Elisabeth JANVIER, Veuve LE SUEUR de GIVRY - Ludwig MULLER - Antoine, Urbain SALENÇON - Léontine, Gilberte POUGAULT, Veuve BERGERET - Marie, Josèphe LE FLOHIC, Veuve COUTURIER - Marcel, Maximim LACHAUME - Marie, Jean, Baptiste MALLARD - Marie WASSERMAN - Gaston, Georges LEGUILLOCHET.

---

### Personnes décédées en dehors de Sceaux, n'y étant pas domiciliées, et inhumées au cimetière communal dans leur caveau de famille

M. René EYRAUD, décédé le 13 février 1976 à Paris (15e). Mme WILFART, née Henriette PICHARD, décédée le 2 mars 1976 à Paris (16e). M. Henri KELLER, décédé le 4 mars 1976 à Aubenas (Ardèche). Mme CHOVIN, née Alice LEBAS, décédée le 13 mars 1976 à Paris (14e).

---

## Des Scéens à l'honneur

### Légion d'honneur

**Au grade de Chevalier**

M. Gabriel GRENAULT 11, rue Jean-Louis-Sinet.

M. Samuel MARCHENOIR, ancien Receveur municipal, 13 bis, rue Achille-Garnon.

### Palmes académiques

**Au grade d'Officier**

M. Yves BECHADE, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 57, avenue Georges-Clemenceau.

M. Maurice DUBOUIS, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 11, rue des Imbergères.

M. Paul TERNIER 4, avenue Jean-Perrin.

**Au grade de Chevalier**

M. Pierre ABEILLE, Contrôleur général de l'Armée, 4, avenue du Président-Roosevelt.

M. Henri FORT 2, allée des Pins.

Mlle Marcelle HUILLARD, Résidence des Imbergères.

### Mérite agricole

**Au grade d'Officier**

M. René AUDIC 2, rue des Clos-Saint-Marcel.

**Au grade de Chevalier**

M. Joseph GRANDNE 6, rue Léon-Blum.

M. Henri MOLLARET 24, rue Bertron.

## Personnel communal

**Réussite à l'examen :**

— de Rédacteur : Mme Annie GEORGELIN, nommée le 1er janvier 1976 ;

— de Commis : Mme Renée SIRIEIX, nommée le 1er janvier 1976 au Bureau d'Aide Sociale.

**Départ à la retraite :**

— M. Louis GARNIER, le 1er mars 1976 (cantonnier).

— Mme Juliette PIROUE, le 1er avril 1976 (gardienne au Cimetière).

# AMBULANCES MUNICIPALES

TOUTES DISTANCES

NUIT et JOUR

175, rue de la Porte-de-Trivaux
**92140 CLAMART**

**631.69.22**

SANTE — CONFORT — SERVICE

**Vente et location de cannes et béquilles — Matériel médical**

ENTREPRISE ADHÉRENTE CONVENTION DÉPARTEMENTALE C.S.D.A.H.D.S. - 92-7

Seule société agréée pour les transports des malades, indigents, relevant des bureaux d'aide sociale des communes

## Clinique des Vallées

6, rue des Vallées - 92290 CHATENAY-MALABRY

- **clinique d'accouchement et de chirurgie gynécologique**
- **cours d'accouchement sans douleur**
- **gynécologie**
- **service d'urgences**
- **radiologie**
- **laboratoire d'analyses**
- **kinésithérapie**

Tél. : 702.63.77 + 350.22.00

MÉTRO : Ligne de Sceaux. Stations : Robinson ou Sceaux
AUTOBUS 194-198. Stations : Petit Châtenay ou Mairie de Châtenay
— 179. Station : Les Vallées

## Clinique du Bois de Verrières

66, rue du Colonel Fabien - 92160 ANTONY

- **chirurgie générale**
- **chirurgie des enfants**
- **chirurgie digestive**
- **urologie**
- **orthopédie**
- **gynécologie**
- **service d'urgences**
- **radiologie**
- **laboratoire d'analyses**

Tél. : 666.21.50

MÉTRO : Ligne de Sceaux. Station : Antony
AUTOBUS 196. Stations : F.-Molé ou J.-Perin
— 179. Station : Sully Prud'homme

# POMPES FUNEBRES GENERALES

71, rue Houdan SCEAUX

**Tél. 661-03-04**

Avantages spéciaux aux Assurés Sociaux et aux Organismes Mutualistes

**Dans les moments difficiles P.F.G. votre conseiller pour toute la France**

# LABORATOIRE DES BLAGIS

— ANALYSES MEDICALES —

**126, avenue du Maréchal-Foch**
**92260 FONTENAY-AUX-ROSES**

**Prélèvements au Laboratoire et à domicile**

**Ouvert de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h**

☎ **660-27-61**
lignes groupées

**En cas d'urgence de jour et de nuit, samedi après-midi et dimanche**

☎ **350-41-10**

Agréée et conventionnée par la Sécurité Sociale - Caisses civiles militaires et agricoles - les principales mutuelles S.N.C.F. article 115 accidents du travail

# CLINIQUE CHIRURGICALE

**SERVICE D'URGENCE PERMANENT**

40, RUE D'ESTIENNE-D'ORVES

FONTENAY-AUX-ROSES

**AMBULANCE JOUR ET NUIT**

CHIRURGIE GENERALE - CHIRURGIE VASCULAIRE ET OSSEUSE - UROLOGIE - NEUROLOGIE - NEURO-CHIRURGIE - GYNECOLOGIE - ORL - OPHTALMOLOGIE - RADIOLOGIE GENERALE, VASCULAIRE, NEURO-RADIOLOGIE - ELECTRO-ENCEPHALOGRAPHIE - RADIOLOGIE DENTAIRE, PANORAMIC - VERTEBROGRAPHIE - KINESITHERAPIE - BALNEOTHERAPIE

PODOLOGIE (SEMELLES ORTHOPEDIQUES) - PEDICURIE

**702-35-61** et la suite

# Services de garde

## Du dimanche 4 avril au dimanche 27 juin 1976

| Médecins | Pharmaciens |
|---|---|
| **Avril** | |
| **Dimanche 4 avril :** | **Dimanche 4 avril :** |
| Dr MOUROT, 7, avenue des Quatre-Chemins 350-17-36 | M. LEBLANC, 51, rue de Bagneux 661-10-59 |
| **Dimanche 11 avril :** | **Dimanche 11 avril :** |
| Dr PERIE, 31, rue des Pépinières 702-65-48 | Mme PIQUET-KUNTZ, 144, av. du Général-Leclerc 350-03-00 |
| **Dimanche 18 avril :** | **Dimanche 18 avril :** |
| Dr RENAULT, 112, rue Houdan 661-19-93 | Mlle LACOUR, 127, rue Houdan 661-00-76 |
| **Lundi 19 avril :** | **Lundi 19 avril :** |
| Dr BENOUAISCH, 138, av. du Général-Leclerc 660-74-87 | Mlle LACOUR, 127, rue Houdan 661-00-76 |
| **Dimanche 25 avril :** | **Dimanche 25 avril :** |
| Dr BESNARD, 46, avenue du Président-Roosevelt 661-02-45 | Mme LAVERDET, 106, rue Houdan 661-00-62 |
| **Mai** | |
| **Samedi 1er mai :** | **Samedi 1er mai :** |
| Dr BLANC, 81, rue Houdan 661-17-28 | Mme MOUIEL, 43, rue des Coudrais 702-40-44 |
| **Dimanche 2 mai :** | **Dimanche 2 mai :** |
| Dr BOUIN, 101, rue Houdan 702-40-46 | Mlle WEBER, 7, avenue des Quatre-Chemins 661-16-12 |
| **Dimanche 9 mai :** | **Dimanche 9 mai :** |
| Dr GALVIN, 53, avenue Georges-Clemenceau 702-38-38 | M. VARIN, 45, rue Houdan 661-00-91 |
| **Dimanche 16 mai :** | **Dimanche 16 mai :** |
| Dr LE VAN GUYEN Jean, 31, rue du Docteur-Roux 660-81-31 | M. LEBLANC, 51, rue de Bagneux 661-10-59 |
| **Dimanche 23 mai :** | **Dimanche 23 mai :** |
| Dr LE VAN GUYEN Georges, 118, rue Houdan 350-07-74 | Mme PIQUET-KUNTZ, 144, av. du Général-Leclerc 350-03-00 |
| **Dimanche 30 mai :** | **Dimanche 30 mai :** |
| Dr PERIE, 31, rue des Pépinières 702-65-48 | Mme LAVERDET, 106, rue Houdan 661-00-62 |
| **Juin** | |
| **Dimanche 6 juin :** | **Dimanche 6 juin :** |
| Dr RENAULT, 112, rue Houdan 661-19-93 | Mme MOUIEL, 43, rue des Coudrais 702-40-44 |
| **Lundi 7 juin :** | **Lundi 7 juin :** |
| Dr BENOUAISCH, 138, av. du Général-Leclerc 660-74-87 | Mme MOUIEL, 43, rue des Coudrais 702-40-44 |
| **Dimanche 13 juin :** | **Dimanche 13 juin :** |
| Dr BESNARD, 46, avenue du Président-Roosevelt 661-02-45 | Mlle WEBER, 7, avenue des Quatre-Chemins 661-16-12 |
| **Dimanche 20 juin :** | **Dimanche 20 juin :** |
| Dr BLANC, 81, rue Houdan 661-17-28 | M. VARIN, 45, rue Houdan 661-00-91 |
| **Dimanche 27 juin :** | **Dimanche 27 juin :** |
| Dr BOUIN, 101, rue Houdan 702-40-46 | M. LEBLANC, 51, rue de Bagneux 661-10-59 |

### SERVICE D'URGENCES DENTAIRES

Depuis le 4 avril 1976, un service de garde est assuré par les chirurgiens dentistes des Hauts-de-Seine, pour les **soins dentaires d'urgence,** les dimanches et les jours fériés, de 9 heures à 12 heures.

Pour avoir communication de la liste des praticiens de garde, s'adresser au Commissariat de Police ou appeler le numéro suivant : **776-25-42.**

### OUVERTURE D'UN CABINET MEDICAL

Le Docteur HECHTER et le Docteur SILBERT annoncent l'ouverture d'un cabinet médical au 5, boulevard Colbert à Sceaux. Tél. : 661-07-82. Consultations tous les jours de 14 heures à 19 heures.


**Clinique Chirurgicale de l'Assomption**

**Chirurgie générale - Urologie - Gynécologie - Traumatologie - Radiologie**
**Chirurgie cardio-vasculaire - Maladies de l'appareil digestif - O.R.L. - Laboratoire d'analyses**

**24, avenue Victor-Hugo - 92340 BOURG-LA-REINE** ☎ **661-07-99**
Face le Lycée Lakanal **350-18-40** +

Conventionnée Sécurité Sociale - S.N.C.F. - R.A.T.P. - Mutuelles

**QUICK SERVICES INFIRMIERS**

**Piqûres - Perfusions**
**Pansements**
**Prélèvements de laboratoires**

**24 h sur 24**
**dimanches et fêtes**

**Toilette au grands**
**malades alités**
**Gardes de nuit**

105, rue Boucicaut — FONTENAY-AUX-ROSES — Tél. : 350-44-43

# office régional de l'habitat

AGENT IMMOBILIER FNAIM

**153, av. du Gal-Leclerc - 92340 BOURG-LA-REINE**

☎ **660-44-66**

Ouvert de 9 h 30 à 19 h, sauf dimanche sur rendez-vous

VENTES
LOCATIONS
CONSTRUCTIONS
NEUVES

AGENT IMMOBILIER FNAIM

**FONTENAY-AUX-ROSES**
Beau studio, cuisinette, sle d'eau + w.c. - Petit imm. neuf pierre, gd stg.
92.000 F EXCEPT.

**BOURG-LA-REINE M°**
Bel appt. 130 m2, liv. dble, balcon, 5 ch., cuisine, 2 bns, 2 w.c., placards, ch. cent., radiat. - Pt imm. récent très soigné.
EXCEPT. 423.000 F.

**SCEAUX M°**
Charm. pav. ancien parfait état, liv. dble, entrée, cuis., 3 ch., s. d'eau, ch. cent. gaz, s.-sol, très joli jdin sud.
420.000 F.

**FONTENAY-AUX-ROSES**
Beau séjour, 2 ch., cuis. bns, chauf. cent. radiat. - Pt imm. récent, verdure et vue splendide, park. inclus.
EXCEPT. 150.000 F.

**SCEAUX près Parc**
Luxueux appt avec vaste liv., terrasse + 3 belles ch., 2 s. de bns, 2 w.c., gde cuis. + laverie, nbreux plac. ch. serv. possible, box compris.
640.000 F.

**SCEAUX M°**
Beau séjour dble loggia ouest, 3 ch., entrée, gde cuis., s. de bns + s. d'eau séchoir, nbreux plac., chauf. cent. radiat. - Pt imm. récent, verdure, garage compris.
370.000 F.

**M° SCEAUX-ROBINSON**
Magn. séjour s/vaste loggia, 2 ch., hall, cuis. équipée, séchoir, s. de bns av. fen., 2 roberies, chauf. cent. radiat. - Imm. récent gd stg, asc., verdure.
298.000 F.

**Domaine du PARC DE SCEAUX**
Belle villa, hall, liv. dble, 3 ch., belle cuis., bns marbre, s.-sol garage, agréable jdin.
520.000 F.

**BOURG-LA-REINE Calme**
Charm. pav. récent impec. cable, r. de ch., 2 ch., cuis., cab. toil., w.c., cellier, r. de jdin : salon, s. à m., ch., cuis. belle s. de bns, w.c., très beau jdin ouest.
475.000 F.

**VERRIERES-LE-BUISSON**
Résidentiel Magn. villa récente, parc 1.000 m2, liv. 45 m2, terrasse + bur., 3 ch. + 3 autres poss., gd cft., chauf. cent. maz., vaste s.-sol, 3 garages.
950.000 F.

**SCEAUX**
Grosse maison meulière, réception, cheminée, 3 ch., cuis. bns, w.c., lingerie, 1er étage, 6 pièces, bns, w.c. + charm. grenier aménagé, s.-sol garage, chauf. cent. mazout, magnif. jdin.
EXCEPT. 740.000 F.

**ANTONY calme**
Magn. villa récente, réception 6 c. vaste bureau, gd cft, s.-sol garage, charmant jdin.
850.000 F.

**SCEAUX direct. sur le Parc**
Merveilleuse maison pierre de taille pl-pied sur jardin 2.000 m2, liv 87 m2 + 6 ch. et d'autres possibles, gd cft.
Prix élevé justifié.

**RECHERCHONS APPARTEMENTS ET VILLAS DANS LA REGION — PAIEMENT COMPTANT**


## PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES — SCEAUX — PETITES ANNONCES — SCEAUX

### DEMANDES D'EMPLOI

Jeune femme, quarantaine, cherche place réceptionnaire à mi-temps, chez médecin. Tél. : 702-00-75, après 17 h.

Jeune femme, dactylo 2e échelon, cherche place à mi-temps ou éventuellement à temps complet. Tél. : 660-14-97.

Assistante sociale prochainement retraitée cherche à temps partiel, emploi dans le secteur social ou travail de secrétariat à Sceaux ou dans les environs. Tél. : 350-46-36 le soir, sauf le vendredi, ou écrire à Mme MANGILI, 15, rue de la Chrétienté, 92330 SCEAUX.

### OFFRES D'EMPLOI

Cherche assistante, coiffure dame, place stable, salon fermé dimanche et lundi. A 5 mn du métro Robinson. Tél. : 660-24-47.

Recherche employée de maison, parlant très bien français pour s'occuper de 2 jeunes enfants (4 ans et 1 an) à domicile, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Tél. : 350-17-29, aux heures de bureau.

Cherche personne de confiance pour garder de 8 h à 13 h un enfant de 3 ans et demi à domicile pendant les vacances scolaires, quartier Sceaux/Robinson.
Tél. : 350-06-68.

### IMMOBILIER

Cherche local commercial à louer pour bureau. Tél. : 350-16-49.

Vends, cause départ, beau studio plein sud, kichenette, grand balcon, téléphone. Vue splendide sur parc 20 hectares, piscine, tennis, restaurant, salon-télé. Château club-house. Tous services, assistance médicale. Tél. : 380-12-60, avant 10 h.

Cherche à louer pour le 1er juillet maison ou appartement 5-6 pièces à Sceaux.
Tél. : 350-01-74, le soir à partir de 17 h.

Cherche à acheter appartement 5 pièces (100 m2), calme, verdure, balcon. Particulier à particulier. Tél. : 702-22-24.

A vendre beau terrain 1.376 m2. Résidentiel, entre lac et mer, à proximité golf et port de plaisance, à Hossegor (Landes). S'adresser M. ALLARDI. Tél. : 350-23-02.

Particulier cherche à acheter pavillon ou terrain Parc de Sceaux. Calme, verdure. Ecrire à Mme AUTREL, 33, bis, rue du Banquier, 75013 PARIS.

### A VENDRE

A vendre mobylette 50 cm3, orange avec clignotants, impeccable, moteur encore en rodage. Tél. : 702-69-70, après-midi.

Vends prix argus Break Ami 8 1974. Sièges couchettes. Entièrement révisée, 63.000 km. Tél. : 350-10-89.

A vendre œuvres complètes SADE (8 volumes), très belle collection. 500 F.
Tél. : 350-18-19.

Vends table et porte-habit en fer forgé - secrétaire-vitrine en chêne clair - écran pare-douche - pionnier - établi pliant - chalumeau Sauvageon - répondeur-enregistreur automatique. Tél. : 350-64-04, après 20 h.

A vendre concession à perpétuité (6 places) dans le cimetière de Sceaux. Pour tous renseignements : tél. : 844-96-76.

Vend « Fiat 124 Spéciale », blanche, 1970, intérieur skaï noir, moteur 40.000 km, première main. Tél. : 350-10-89 ou 660-85-26.

### DIVERS

Jeune étudiant garderait enfant (âge indifférent) le soir et pendant les week-end. Tél. : 350-23-02.

Possédant licence et maîtrise d'anglais, donnerait cours particuliers de la 6e à la Terminale. Tél. : 702-66-71.

Animateur et étudiant Arts plastiques, donne cours graphiques - BD - peinture, céramique pour enfants. Tél. : MIC-64-44, week-end, laisser le message.

Professeur ou étudiant de physique supérieure demandé pendant les grandes vacances pour préparer avec une étudiante la 1re année de médecine. Ecrire Mme RICHARD, 26, avenue Jean-Perrin à Sceaux.

Dame recherche villa à garder pendant les petites et grandes vacances. Pour références s'adresser à Mme BELLE. Tél. : 350-19-78.

Les annonces de la rubrique *« Offres d'emploi »* sont seules payantes à raison de 5 F H.T. la ligne de 38 signes ou espaces. Toutes les autres annonces sont gratuites ; elle ne peuvent toutefois dépasser 5 lignes de texte (la ligne : 38 signes ou espaces).

**B.M.I. — SCEAUX** **Insertion gratuite - Insertion payante** (Rayer la mention qui ne convient pas) **ANNONCE**

Texte :

Nom : ..... Prénom :

Adresse : ..... Téléphone :

**A découper et à adresser à la SEBMIS**
**122, rue Houdan, 92330 Sceaux**

Date :

Signature

*Le Directeur de la publication :* Pierre Monceaux

*Pour un cadre de vie de votre temps,*

à **BOURG-LA-REINE**

72 et 81, boulevard du Maréchal-Joffre ☎ 660.34.88

**une équipe**
**2 magasins**

# ROCHE BOBOIS

*Pour vos cadeaux et listes de mariage :*

**"la boutique"**

78, boulevard du Maréchal-Joffre ☎ 702.67.80

elf

STATION SERVICE "LA RESIDENCE"
Gérant : J. GROLIER
**SPECIALISTE PEUGEOT**
Lavage — Graissage - Pulvérisation
**Avenue Paul-Langevin - SCEAUX** ☎ **ROB. 85-23**

elf

**AU DOMAINE ROYAL**
**TOUTE L'ALIMENTATION**
Dépositaire produits Hédiard et Fauchon

✳ ✳ ✳

L'OCEAN
POISSONS ET CRUSTACES
ARRIVAGES DIRECTS

☎ 661-02-09
*à votre service...*

**61, rue Houdan** **92330 SCEAUX**

**La Hutte**
31, avenue de la Division - Leclerc
92 - ANTONY
☎ 666-02-13
**VETEMENTS — SPORTS — CAMPING**
Tennis - Equitation - Location Skis et Chaussures

*Faites confiance aux annonceurs de ce bulletin*

CONFORT ELECTRIQUE

*Entreprise Générale d'Électricité*

INSTALLATIONS ET DEPANNAGES
PAR UNE EQUIPE DE TECHNICIENS
A VOTRE DISPOSITION

**R. SERVIGNAT & Cie**
**12, rue des Ecoles** ~ 92330 **SCEAUX**
☎ **350-17-29** +

**PHILDAR**

**Vient d'ouvrir un nouveau point de vente**

**65, rue Houdan à Sceaux**

*Vous y trouverez un grand choix de fils á tricoter, bas, collants et chaussettes aux meilleurs prix*

**DES PRIX — DU CHOIX — DE LA QUALITÉ**

# MULTI

## SCEAUX . PLESSIS ROBINSON

153 rue HOUDAN
(Gare de Robinson)

PLACE DE LA LIBERATION
(PARKING devant le magasin)

# PARKING

ga sport

**8, rue du Docteur-Berger à Sceaux**

(face à l'église)

**Un magasin spécialisé dans le tennis**

*CORDAGES* • *RÉPARATIONS* • *VÊTEMENTS*

☆

SOINS ESTHETIQUES
beauté du visage
du buste, des jambes
épilation, bronzage
BIOTHERM
CARITA

☆

## Jacqueline Borel

**112** bis, **rue Houdan** **1, avenue Charles-Péguy**
**92330 SCEAUX** ☎ **702.84.45**

☆

COIFFURE - BRUSHING
membre de la Haute Coiffure Française

☆

SOINS CAPILLAIRES
bains et soins
bains de plantes
couleur - forme
KERASTASE
CARITA

☆